

**LES DÉBUTS DE LA CHARTREUSE
AU PRISME DE SES RELATIONS AVEC LES ABBAYES DE
LA CHAISE-DIEU ET DE SAINT-CHAFFRE
FIN XI^e-DÉBUT XII^e SIÈCLE**

par

Sylvain EXCOFFON

Bruno, originaire de Cologne, chanoine à Reims, après avoir mené une première expérience érémitique à Sèche-Fontaine, sur les terres de l'abbaye bourguignonne de Molesme, rejoint avec six compagnons le massif de Chartreuse en 1084, à l'initiative de l'évêque de Grenoble Hugues I^{er} (1080-1132). Il établit là une petite communauté érémitique, la Chartreuse (*Cartusia*). Selon la plus ancienne chronique de la Chartreuse, dite *Magister*, il la dirige pendant six ans avant de la quitter pour rejoindre dans la péninsule italienne le pape Urbain II, à la demande de celui-ci. Dans ce contexte Bruno effectue, en présence d'Hugues I^{er}, une donation du lieu de la Chartreuse à l'abbé de la Chaise-Dieu, Seguin. Le 17 septembre 1090 il est procédé à la restitution du lieu de la Chartreuse par l'abbé. Ultérieurement, Bruno participe à la fondation d'un nouvel ermitage en Calabre, où il meurt le 6 octobre 1101 ¹.

Ces faits sont bien connus mais Beate Schilling est revenue, dans un article très détaillé, sur les événements qui entouraient le départ de Bruno de la Chartreuse ².

Elle critique tout d'abord l'interprétation historiographique qui consiste à voir en Bruno, à l'égal d'autres fondateurs de son temps, un personnage charismatique ayant le souci de préserver sa création, à caractériser son départ pour la curie comme une crise habituelle dans les itinéraires de fondateurs religieux de l'époque, qui se résoudrait par la désignation d'un successeur ou la mise par écrit des genres de vie qu'ils ont initiés ³. Selon elle,

1. Pour les principaux événements de la vie de Bruno, cf. Bernard BLIGNY, *Saint Bruno, le premier chartreux*, Rennes, 1984 (Ouest-France université. De mémoire d'homme). Sur Bruno en Calabre, voir Annick PETERS-CUSTOT, *Bruno en Calabre. Histoire d'une fondation monastique dans l'Italie normande : S. Maria De Turri et S. Stefano del Bosco*, Rome (Collection de l'École française de Rome, 489), 2014.

2. Beate SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 68, 2012, p. 53-89. Je remercie A. Peters-Custot d'avoir attiré mon attention sur cet article.

3. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 55 : « Die vergleichende Ordensforschung [...] stellt Bruno in eine Reihe mit den "um den Erhalt ihrer flüchtigen Schöpfungen besorgte[n] Charismatiker[n]" Robert von Arbrissel († 1116), Stephan von Muret († 1124), Norbert von Xanten († 1134) oder Stephan von Obazine († 1159) und sieht in den Vorgängen nach der Berufung Brunos an die Kurie durch Urban II (1090) eine der typischen

si l'on suivait cette interprétation, il faudrait attribuer à Bruno un rôle de la plus haute importance dans la survie de la communauté (de la Chartreuse) et remercier sa personnalité charismatique que la communauté ait survécu pendant presque trente ans, jusqu'à la mise par écrit par Guigues des *Consuetudines* [*Cartusiae*] et ait pu ultérieurement devenir la maison mère d'un ordre ⁴.

Elle montre ensuite que cette interprétation de la « crise » postérieure au départ de Bruno dépend d'une tradition ancienne, qui repose principalement sur les chroniques de la Chartreuse, *Magister* (dont la première version est vraisemblablement rédigée à l'époque du prieur Guigues I^{er}, des environs de 1109 à 1136) et *Laudemus* (que l'on peut approximativement dater de la seconde moitié du XIII^e siècle). La chronique *Magister* présente en effet le départ de Bruno à Rome comme forcé (*cogente papa Urbano*) et n'évoque pas la donation faite par Bruno à Seguin de la Chaise-Dieu ⁵. La chronique *Laudemus* est le premier document d'origine cartusienne à mentionner cette cession et l'interprète comme une volonté d'éviter « que le lieu de la Chartreuse ne parvienne en des mains profanes ou indignes ou soit utilisé par des séculiers » ⁶. Elle mentionne également la restitution consécutive faite par l'abbé Seguin.

En arrière-plan du départ de Bruno, de la cession à la Chaise-Dieu et de la restitution de Seguin, B. Schilling perçoit un âpre conflit entre les frères de Bruno et l'abbé de la Chaise-Dieu. Ce dernier se serait emparé de la Chartreuse et aurait imposé le genre de vie de la Chaise-Dieu aux frères qui vivaient là, lesquels auraient quitté la Chartreuse pour cette raison ⁷. La résolution de ce conflit nécessite selon elle cinq à six voyages de Bruno entre le diocèse de Grenoble ou l'Auvergne d'une part, l'Italie d'autre part, pour obtenir que le *locus* de la Chartreuse reste à ses frères ⁸. Ce conflit aurait été redoublé par l'apparition d'un désaccord entre Bruno et l'évêque Hugues I^{er}, lequel aurait laissé le champ libre aux agissements de Seguin, ce

Krisen, wie sie auch anderswo nach dem Tod oder Weggang des Gründers auftraten und mit Massnahmen wie der Einsetzung eines Nachfolgers oder der Verschriftlichung der Lebensweise bewältigt wurden. »

4. *Ibid.*, p. 55 : « Demnach wäre Brunos Anteil am Überleben der Gemeinschaft doch höher zu bewerten, und es wäre seiner charismatischen Persönlichkeit zu verdanken, dass die Gemeinschaft die ca. 30 Jahre bis zu Guigos Niederschrift der *consuetudines* überlebte und so später zum Mutterhaus eines Ordens werden konnte. »

5. Chronique *Magister* : *Magister Bruno [...] relicto seculo heremum Carthusie fundavit et rexit sex annis. Qui cogente papa Urbano [...] perrexit ad curiam [...]*. Cf. André WILMART, « La chronique des premiers Chartreux », *Revue Mabillon*, 2^e série, n^o 22, 1926, p. 77-142, ici p. 119-120.

6. Chronique *Laudemus*, *Vita antiquior*, chap. 16, dans *Patrologiae cursus completus [...]* *Series latina*, éd. Jacques-Paul MIGNE, 221 vol., Paris, 1844-1865 (désormais *PL*), t. CLII, col. 488-B et C : *ne locus Cartusiae, a cellicolis derelictus, ad profanas et indignas manus, aut usus saecularium deveniret, ipsum Casae-Dei abbati [...], facta donatione et cessione, reliquit, confecto super hoc ei publico instrumento*. Sur la restitution par Seguin, *ibid.*, chap. 19, col. 489 B.

7. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 69 (et voir ci-après, n. 66, 67 et 68)

8. *Ibid.*, p. 79.

qui expliquerait en outre que Bruno ait préféré, plutôt que revenir en Chartreuse, fonder un nouvel établissement érémitique en Calabre ⁹.

Le problème de savoir si le charisme particulier de Bruno constitue un élément explicatif du maintien de la Chartreuse ne paraît pas pouvoir être réglé à l'aide de la documentation historique. La question de l'absence de tout rôle de Bruno dans la structuration institutionnelle en ordre a déjà été traitée dans plusieurs études ¹⁰. L'analyse précise de la genèse des chroniques de la Chartreuse ou de l'ordre comme de leur usage dans la longue durée reste en partie à mener ¹¹.

Cet article se propose donc simplement de replacer l'histoire primitive de la Chartreuse, de la fondation à l'époque du prieur Guigues I^{er}, dans l'ensemble du réseau de relations qu'elle active à l'échelle régionale, réseau dans lequel, outre la Chaise-Dieu, une autre grande abbaye auvergnate, Saint-Chaffre, joue un rôle important. En regard de l'approche de B. Schilling, ce petit élargissement chronologique et géographique de la perspective permet de répondre aux questions de savoir si le départ de Bruno et les événements qui l'encadrent témoignent d'une situation conflictuelle et d'une inflexion notable des intentions de Bruno.

Les hypothèses de B. Schilling sont principalement fondées sur la relecture attentive de trois documents. En premier lieu, l'acte de restitution de l'abbé Seguin, en date du 17 septembre 1090, à propos duquel elle souligne qu'il est actuellement le plus ancien original en provenance des archives de la Chartreuse ¹². Il constitue en effet un très solide ancrage documentaire pour toute construction narrative à propos des débuts de cet établissement. En second lieu deux lettres d'Urbain II, jusqu'ici peu prises en compte dans les études historiques. Il apparaît donc nécessaire de procéder dans un premier temps à un bref réexamen des sources à la disposition de l'historien, contemporaines ou de peu postérieures aux événements.

9. *Ibid.*, p. 84-85 : « Die Gründe für Brunos Entscheidung [eine neue Gemeinschaft in Kalabrien zu gründen] dürften aber zunächst in den Verhältnissen vor Ort zu suchen sein : Bruno hatte seine Beziehungen zu Bischof Hugo durch seine Unnachgiebigkeit in der Frage des *cyrographum* so sehr belastet, daß an eine Rückkehr wohl nicht zu denken war. »

10. Voir à ce sujet à la remarquable analyse d'Adelindo GIULIANI, « *Fundator Cartusiae – Fundator ordinis ? Der heiligen Bruno und die Entstehung des Kartäuserordens* », dans *Magister Bruno. Negen eeuwen uitstraling van de Kartuizerorde*, dir. Francis TIMMERMANS et Tom GAENS, Louvain, 2003, p. 169-179. Voir aussi Cécile CABY, « De l'ermitage à l'ordre érémitique. Camaldules et chartreux (XI^e-XII^e siècles) », dans *Saint Bruno et sa postérité spirituelle. Actes du colloque international des 8 et 9 octobre 2001 à l'Institut catholique de Paris*, dir. Alain GIRARD, Daniel LE BLÉVEC et Nathalie NABERT, Salzbourg, 2003 (Analecta Cartusiana, 189), p. 83-96, en particulier p. 87-88.

11. Pour une vue d'ensemble sur les chroniques médiévales de la Chartreuse et les *Vitae* de Bruno au début du XVI^e siècle, voir Pierrette PARAVY, « 1514 : la canonisation de Bruno dans l'ordre cartusien. Jalons pour la construction d'une mémoire », dans *Histoire et mémoire chez les chartreux (XII^e-XX^e siècles). Colloque international du CERCOR (24-27 juin 2015)*, dir. Sylvain EXCOFFON et Coralie ZERMATTEN, Saint-Étienne, 2017 (Analecta Cartusiana, 319), p. 9-42.

12. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 59. Acte conservé aux Archives départementales de l'Isère, 4H1. Édition dans B. BLIGNY, *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse, 1086-1196*, Grenoble, 1958, n^o IV, p. 12-14. L'acte comporte les attaches en cuir du sceau dont il était originellement pourvu et qui a disparu.

Les principales sources

Parmi les sources narratives, les chroniques *Magister* et *Laudemus* ont déjà été évoquées. Il faut y ajouter la description de Guibert de Nogent et surtout la *Vita Hugonis episcopi gratianopolitani*, écrite après avril 1134 par le prieur Guigues I^{er} ¹³.

La principale source relative aux débuts de l'histoire de la Chartreuse est cependant constituée par la copie de dix-sept textes à la fin du troisième volume de la plus ancienne Bible de Chartreuse, dite « de Notre-Dame de Casalibus », l'actuel Ms. 3 Rés. de la bibliothèque municipale de Grenoble ¹⁴. Ces textes concernent exclusivement la vallée où se trouve la Chartreuse et les espaces adjacents. Ils ont sans doute été copiés dans la Bible de Notre-Dame de Casalibus car, comme celle-ci, ils constituent le conservatoire de la plus ancienne mémoire locale de la Chartreuse. Il paraissait sans doute d'autant plus nécessaire de préserver celle-ci que l'avalanche de 1132, détruisant le premier ermitage (ultérieurement appelé de Casalibus), montrait que divers aléas risquaient de l'effacer. Ces dix-sept textes ont été édités par Bernard Bligny dans son *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse* ¹⁵. La datation et la tradition de ces textes sont cependant à considérer avec attention, comme il a déjà été montré ¹⁶. Seuls deux de ces textes, dont l'acte de restitution par Seguin de la Chaise-Dieu, peuvent être précisément datés ¹⁷. Les datations par ailleurs attribuées par B. Bligny aux quinze autres textes, souvent présentées par lui entre parenthèses, ne sont pour la plupart que des propositions et d'autres bornes chronologiques peuvent être établies ¹⁸. La copie de ces textes fut très vraisemblablement effectuée avant le milieu du XII^e siècle, soit un délai relativement restreint par rapport aux

13. GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, introd., éd. et trad. Edmond-René LABANDE, Paris, 1981 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 34), chap. XI, p. 64-73. *Vita sancti Hugonis episcopi gratianopolitani (Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, 2 vol., Bruxelles, 1898-1901, vol. 1 : A-I, 4016), dans *PL*, t. CLIII, col. 759-784, d'après *Acta Sanctorum aprilis*, t. I, Anvers, Michel Cnobbaert, 1675, col. 37-46.

14. Ce manuscrit est répertorié sous le n° 18 du catalogue de la bibliothèque municipale de Grenoble (Paul FOURNIER, Edmond MAIGNIEN et Auguste PRUDHOMME, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. VII : Grenoble, Paris, 1889, p. 11). De ce fait, il est parfois aussi désigné sous la cote « 18 (3) » ou « 3/18 ». Sur ce manuscrit, cf. Dominique MIELLE DE BECDELIEVRE, *Prêcher en silence. Enquête codicologique sur les manuscrits du XII^e siècle provenant de la Grande Chartreuse*, Saint-Étienne, 2004 (CERCOR, Travaux et recherches, 17), notamment p. 115-116.

15. B. BLIGNY, *Recueil*, *op. cit.*

16. S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse. Tradition diplomatique, datation, interprétation », dans *Die Kartäuser im Blickpunkt der Wissenschaften. 35 Jahre internationale Treffen 23.-25. Mai 2014 in der ehemaligen Kölner Kartause*, dir. Hermann Josef ROTH, Salzbourg, 2015 (Analecta Cartusiana, 310), p. 188-209.

17. Actes n° IV (acte de Seguin de la Chaise-Dieu en date du 17 septembre 1090, B. BLIGNY, *Recueil*, *op. cit.*, p. 12-14) et n° IX (donation par le comte Guigues des prairies de Valombré, en date du 23 septembre 1103, *ibid.*, p. 22-24).

18. S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., tableau p. 205.

dispositions relatées¹⁹. Parmi ces copies effectuées à la fin de la Bible de Notre-Dame de Casalibus se trouvent les textes des quatre originaux existant encore aujourd'hui, sans différences notables ou inexplicables entre les textes de ces originaux et ceux des copies, ce qui permet d'écarter l'essentiel des doutes quant à la qualité des copies effectuées dans le Ms. 3 Rés. ou quant à la teneur des documents qui font défaut sous leur forme originale²⁰.

Seuls deux des dix-neuf textes constituant les dix-neuf premiers numéros de l'édition du *Recueil* de B. Bligny n'ont pas été copiés à la fin du Ms. 3 Rés. : il s'agit des deux lettres d'Urbain II qui constituent les principaux points d'appui des hypothèses présentées par B. Schilling. La première de ces lettres, non datée et dont la fin fait défaut, a pour destinataires communs l'archevêque de Lyon et l'évêque de Grenoble, tous deux nommés Hugues, auxquels le pape enjoint de faire restituer le « mont cartusien » (*Mons Cartusianus*), alors « occupé » (*occupatus*) par l'abbé Seguin de la Chaise-Dieu²¹. La deuxième lettre, en date de 1091, est adressée à Bruno, Landuin et à tous les autres frères : elle prend l'*eremus* du « mont cartusien » sous la protection papale et confirme l'élection récente de Landuin comme prieur²². Les deux lettres ont pour seule occurrence le travail de l'érudite napolitain Camille Tutini († vers 1670) en vue de la rédaction d'une *Historia cartusiana*²³.

B. Schilling admet l'authenticité de ces deux lettres en référence au contexte tracé par le conflit entre la Chartreuse et l'abbé Seguin de la Chaise-Dieu²⁴. Or plusieurs raisons conduisant à ne pas tenir ces actes pour sincères peuvent au contraire être avancées.

Il s'agit en premier lieu de raisons déjà en grande partie énoncées par le chartreux Maurice Laporte et qui relèvent de la critique interne²⁵. Ainsi la

19. D. MIELLE DE BECDELIÈVRE, *Prêcher en silence, op. cit.*, p. 116, date la Bible elle-même du premier tiers du XII^e siècle, et sa restructuration de deux en trois volumes avant la copie des chartes en fin du troisième volume.

20. S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., p. 196. Les quatre originaux sont édités dans B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.* : n° IV, p. 12-14 (acte de Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, 17 septembre 1090) ; n° VI, p. 16-20 (acte par lequel l'évêque de Grenoble, vraisemblablement Hugues II, annonce à tout son diocèse qu'il a décidé de protéger la possession délimitée des chartreux, non daté) ; n° XV, p. 35-41 (confirmation par l'évêque de Grenoble, très certainement Hugues II, de diverses donations concernant Currière et Curriérette, non datée) ; n° XVI, p. 41-43 (donation du *desertum* de Currière par l'abbé Étienne de la Chaise-Dieu à Guigues, prieur de la Chartreuse, non datée).

21. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° III, p. 11-12 (lettre d'Urbain II à l'archevêque Hugues de Lyon et à l'évêque Hugues I^{er} de Grenoble).

22. *Ibid.*, n° V, p. 15-16 (lettre du pape Urbain II à Bruno, Landuin et autres frères).

23. Brouillon de l'*Historia cartusiana* de Camille Tutini : manuscrit de la Bibliothèque nationale Victor-Emmanuel III de Naples, fonds Brancacciana, ms. Branc. III E 9, anciennement 2 F 10, 2^e partie du manuscrit, pagination propre, fol. 11v et 12. Les deux lettres d'Urbain II avaient déjà été éditées par B. Bligny, une nouvelle édition en est faite par B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., n° 1, p. 86-87, n° 2, p. 87-88.

24. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 66 : « Für die Echtheit der beiden Papstbriefe spricht trotz ihrer obskuren Herkunft letztlich doch ihr nur vor dem aktuellen Hintergrund des Konflikts mit dem Abt von La Chaise-Dieu zu verstehender Inhalt ».

25. [Maurice LAPORTE], *Aux sources de la vie cartusienne*, 1^{re} partie : *Éclaircissements concernant la vie de saint Bruno* (ronéotypé), Grande Chartreuse, 1960, p. 225-226 à propos de la lettre aux deux Hugues, p. 227 à propos de la protection accordée par Urbain II. Dans son

curieuse expression « mont cartusien » est présente dans les deux lettres (*Mons Cartusianus* dans la première lettre, *in Carthusiano monte* dans la deuxième), qui sont les deux seuls documents à l'employer dans l'ensemble des sources relatives à la Chartreuse antérieures au xvi^e siècle connues à ce jour. Cette expression, utilisant une forme adjectivale formée sur le radical *Cart[h]usian-*, diffère de celle habituellement en usage depuis la troisième décennie du xii^e siècle jusqu'au début du xvi^e siècle (formée sur le radical *cartusien-*). Il est également étonnant que, dans la première lettre, le pape s'adresse à l'archevêque de Lyon, qui n'est plus légat de 1088 à 1094, période dans laquelle prend place la rédaction de la lettre. L'évocation de l'« institut » de la Chartreuse dans cette même lettre semble également anachronique²⁶. Quant à la deuxième lettre, elle est curieusement adressée à Bruno comme s'il faisait encore partie de la communauté et il paraît surprenant qu'y soit confirmée une « élection » de Landuin comme prieur, alors que celui-ci a été désigné l'année précédente par Bruno pour gouverner les frères.

Les éléments de critique externe qu'apporte une analyse attentive d'une reproduction du manuscrit de C. Tutini renforcent encore la défiance envers ces deux actes. En particulier les ratures portées sur le manuscrit et qui semblent de la même encre que l'écriture font douter qu'il s'agisse de transcriptions sincères : ainsi, pour la première lettre, adressée par Urbain II aux deux Hugues, l'adresse *venerabilibus fratribus Hugoni, archiepiscopo Lugdunensi, et Hugoni episcopo Gratianopolitano*, a été écourtée par une rature en *venerabili fratri Hugoni episcopo Gratianopolitano*, l'évêque de Grenoble devenant alors seul destinataire²⁷. Quant à la deuxième lettre, la protection accordée par Urbain II à la Chartreuse, plusieurs reprises suscitent également l'interrogation : dans l'adresse a été barré après *fratribus* le mot *Cartusiensibus* (formé sur le radical *Cartusien-*, mais dont l'emploi est peut-être apparu incongru au scribe) ; il y a eu en un endroit hésitation entre *vestre* (qui renvoie à Bruno et Landuin) et *tue* ; enfin une indication marginale et une rature dans le texte montrent que le scribe souhaitait placer, à l'intérieur de la proposition *quae ad honorem Dei et religionis incrementum statuendum fuerit*, la formule *statuendum fuerit* avant l'expression *honorem Dei*, ce qui ne change pas le sens de la phrase mais montre que le scribe était enclin à intervenir sur le texte qu'il était censé copier²⁸. On ne peut pas non plus oublier que c'est au même manuscrit

compte rendu du *Recueil* de B. Bligny (*op. cit.*), Jacques Dubois avait également trouvé « suspects » ces deux actes : cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 45, n° 142, 1959, p. 93-95, ici p. 93.

26. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.* n° III, p. 11-12 : *Quanto affectionis debito ad novam Carthusianam plantationem et ad ejus institutum protegendum summo opere debemus [...]*.

27. Éd. par B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., n° 1, p. 87, l. 1-2.

28. Éd. *ibid.*, n° II, p. 88, l. 2, l. 18 et l. 18-19. À la différence de B. Bligny, B. Schilling signale les ratures portées sur le manuscrit de C. Tutini dans les transcriptions des lettres papales (B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 88). Elle minimise ces ratures en les mettant au compte de la préparation du manuscrit pour l'édition. C. Tutini n'a en fait jamais édité ce manuscrit. L'ouvrage imprimé dont il est par ailleurs l'auteur (et dont le titre emploie l'adjectif *carthusiani*), *Prospectus historiae ordinis carthusiani, additum est Breve chronicon monasterii S. Stephani de Nemore eiusdem ordinis, necnon Series Carthusiarum per orbem*, Viterbe, s. d. [1664 ?] ne cite pas de documents *in extenso* et se contente d'une vue très générale sur l'histoire de l'ordre.

de C. Tutini que l'on doit la transmission d'une lettre du même Urbain II décernant l'église Saint-Cyriaque de Rome à Bruno, acte aujourd'hui unanimement considéré comme faux ²⁹.

Pour toutes ces raisons, ces deux lettres papales, dont le contenu comme la forme et la tradition sont extrêmement douteux, doivent être écartées d'une présentation rigoureuse des débuts de l'histoire de la Chartreuse et ne sont en conséquence pas prises en compte dans l'analyse qui suit.

Le contexte des relations entre les deux abbayes et la Chartreuse

Au moment de l'implantation de la Chartreuse, l'abbaye de la Chaise-Dieu, issue du frêle ermitage implanté vers 1043 par Robert, chanoine de Brioude, en bordure du diocèse de Clermont, n'a même pas un demi-siècle d'existence. Elle a pourtant déjà agrégé un très vaste réseau, dont le cœur est formé d'un tissu serré de dépendances (prieurés et surtout églises) situées dans les diocèses de Clermont, du Puy, de Viviers et Valence. Disjoints de ce noyau central se trouvent des établissements situés dans les diocèses de Rodez, Albi, Agen, Saintes, Auxerre, Soissons, ainsi que l'abbaye toscane de Frassinoro ³⁰. Quant à Saint-Chaffre, dans le diocèse du Puy, c'est une abbaye très ancienne, enracinée dans un lointain passé bénédictin enrichi d'un puissant héritage carolingien. Elle est au cœur d'une trame fournie et presque continue de prieurés et de plusieurs dizaines d'églises, très dense dans les diocèses du Puy, de Clermont et de Mende mais avec d'importantes implantations dans le diocèse de Rodez ainsi que le long de la vallée du Rhône (diocèses de Valence, Viviers et Vienne) et au-delà, dans les Préalpes du nord (principalement dans le diocèse de Grenoble) ³¹.

Les relations nouées concomitamment entre ces deux abbayes et l'ermitage de Chartreuse tiennent à la proximité géographique d'établissements ou églises dépendant de ces abbayes ainsi qu'au rôle du légat Hugues, évêque de Die.

Proximité des églises et établissements dépendant de Saint-Chaffre et la Chaise-Dieu

À proximité du massif de Chartreuse les plus anciens établissements religieux dépendant des deux abbayes sont ceux qui relèvent de Saint-Chaffre

29. Manuscrit cité de C. Tutini, fol. 10. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 65 et n. 48. Reprise dans les ouvrages imprimés de l'annaliste chartreux Benedetto Tromby à la fin du XVIII^e siècle, cette lettre suscita une attention critique plus vive que les deux autres lettres d'Urbain II transmises par le manuscrit de C. Tutini, qui ne sont mentionnées dans la documentation imprimée qu'à la fin du XIX^e siècle.

30. Pierre-Roger GAUSSIN, *L'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518)*, Paris, 1962, p. 131-133 et 214-217.

31. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Histoire et archéologie d'une congrégation. Actes du colloque des 7, 8 et 9 novembre 1997*, Le Monastier-sur-Gazeille, 1998 (Mémoires de la jeune Loire et du Mézenc, 1), carte h. t. entre les planches xxx et xxxi. Voir aussi P.-R. GAUSSIN, « L'influence du Monastier Saint-Chaffre au Moyen Âge », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1967, p. 7-46.

(voir carte en Annexe 1). Le prieuré Saint-Laurent, en périphérie de la cité de Grenoble, sur la rive droite de l'Isère, est situé sur le flanc méridional du massif de Chartreuse : en 1012 il est donné par l'évêque Humbert de Grenoble (apparenté aux comtes d'Albon) à l'abbaye vellave aux fins de le relever de la ruine et d'y instituer des frères vivant régulièrement³². Les raisons précises qui incitèrent l'évêque de Grenoble à avoir recours à Saint-Chaffre ne sont pas précisément connues, même si l'on peut penser à une empathie de la famille d'Albon envers une abbaye qui avait déjà des dépendances dans la zone environnant la localité matricielle de cette dynastie³³. Au nord du massif de Chartreuse, Saint-Chaffre eut également une dépendance à partir de 1042 : à cette date en effet le comte Humbert I^{er} de Maurienne donne à Saint-Chaffre et à Saint-Laurent de Grenoble les églises et les revenus afférents situés dans le *pagus* de *Lavastrone*, dont l'église Sainte-Marie des Échelles³⁴. Saint-Chaffre détenait également, à la fin du XI^e-début du XII^e siècle, à l'intérieur même du massif, l'église Saint-Pierre de Chartreuse (la plus proche de l'ermitage de la Chartreuse), à l'est du massif, les églises Saint-Martin de Barraux, Sainte-Marie de Bernin et Saint-Nazaire[-les-Eymes]³⁵.

Quant à la Chaise-Dieu, son implantation à proximité du massif de Chartreuse est plus récente. Vers 1074-1080, les « moines de Cornillon », dans la cluse de Voreppe, reçoivent une importante donation de la part du comte

32. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, ordre de Saint-Benoît. Suivi de la chronique de Saint-Pierre du Puy et d'un appendice de chartes*, éd. Ulysse CHEVALIER, Paris, 1884, n° CCCLV, p. 118-120.

33. Dans la charte de donation de 1012 (*ibid.*, n° CCCLV, p. 118), l'abbé Guigues (*Wigo*), invité (*accitum*), est cité à la suite des neveux de l'évêque Humbert, neveux nommés Umbert et Guigues (*Wuigo*), mais on ne peut en conclure qu'il soit apparenté à l'évêque et aux Guigonides d'Albon.

34. *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues*, éd. Jules MARION, Paris, 1869 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Histoire politique, 9), Cartulaire A, n°s XIX, p. 29-30 et XX, p. 31-32. En 1273, cette église fut l'objet d'un échange avec l'ordre de l'Hôpital (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n° CCCLVIII, p. 203-206). Dans le *pagus* d'autres églises non nommées dépendaient de Saint-Chaffre : ce sont sans doute celles mentionnées à la fin du Moyen Âge, dans le pouillé de 1497, comme relevant du prieuré Saint-Laurent de Grenoble : Saint-Christophe-lès-Échelles, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Pierre-de-Génébroz (édition du pouillé dans *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., p. 281-419, ici p. 340-341).

35. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n°s CCCLXIII (Barraux), CCCLXIV (Saint-Pierre de Chartreuse) et CCCLXV (Saint-Nazaire-les-Eymes et Sainte-Marie de Bernin), p. 122. Ces actes font partie de l'ensemble nommé *Liber de reparatione chartarum*. L'église de Barraux est mentionnée avec celle de Sainte-Marie des Échelles, dont on sait que la donation remonte à 1042. Les autres sont mentionnées à la suite, selon un ordre qui paraît chronologique. On sait par ailleurs que l'église Saint-Pierre de Chartreuse fut donnée par l'évêque Hugues I^{er} de Grenoble au prieuré clunisien de Domène (*Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Cluniacensis ordinis, Gratianopolitanae diocesis*, éd. Charles DE MONTEYNARD, Lyon, 1859, n° 105, p. 93), à une date non précisée mais vraisemblablement dans la première partie de son épiscopat (deux témoins sont également présents dans des chartes données pendant l'épiscopat d'Hugues en 1094, un autre dans une charte datée des environs de 1100). Manifestement cette église passa ou revint en possession de Saint-Chaffre, peut-être après la restitution à Cluny, entre 1088 et 1099, de l'important prieuré de Vizille, attribué avant 1085 par Hugues I^{er} à Saint-Chaffre (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n° cccc, p. 142-143 et cccci, p. 143-144). Une autre église située à l'est du massif de Chartreuse, celle de *Fayssia* (sur le mont Saint-Eynard) dépendit également de Saint-Chaffre, à compter d'une date indéterminée avant sa mention dans une bulle de Clément IV, v. 1266 (*ibid.*, n° CCCCLII, p. 195).

Guigues (frère d'un autre Humbert, évêque de Grenoble) et la chapelle du lieu est consacrée³⁶. La soumission de la petite communauté monastique de Cornillon à l'abbaye brivadoise était sans doute effective dès ce moment, la consécration de la chapelle initiale ayant lieu sous les auspices d'Hugues de Die, très proche de la Chaise-Dieu, comme on le verra. En 1080 ou 1081 deux moines de la Chaise-Dieu, Bertrand et Durand, sont parmi les témoins d'une donation d'églises et dîmes à l'évêque de Grenoble³⁷. L'affiliation est attestée vers 1102, dans l'un des titres funèbres recueillis lors du long périple du frère parti de l'ermitage de Calabre où était décédé Bruno (le 6 octobre 1101) : « Nous, frères et serviteurs des serviteurs de la Chaise-Dieu, habitant dans la petite celle de Sainte-Marie, qui porte aussi le nom de Cornillon et est voisine du "désert" de la Chartreuse [...] »³⁸. La Chaise-Dieu posséda également, au nord-ouest du massif de Chartreuse, à Miribel, un petit prieuré dédié à saint Maurice. Son affiliation casadéenne au moment de l'installation de Bruno et de ses frères en Chartreuse est incertaine : c'est une notice relative aux vallées de Currière, rédigée à la Chartreuse dans la troisième ou quatrième décennie du XII^e siècle, qui l'atteste³⁹. Quant aux raisons et circonstances précises de l'affiliation de ce prieuré à la Chaise-Dieu, elles restent pour l'heure inconnues⁴⁰. Par ailleurs il n'est pas possible d'établir

36. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas-de-Vienne, ordre de saint Benoît. Suivi d'un Appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IX^e-XII^e siècles)*, éd. U. CHEVALIER, [Lyon], 1869, Appendice, n° 123*, p. 30. É. PILOT DE THOREY, « Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble compris dans les limites du Dauphiné », tiré à part du *Bulletin de la Société statistique du département de l'Isère*, 3^e série, t. XII, 1884, p. 343, place cette donation « entre les années 1073 et 1077 ».

37. *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., Cartulaire A, n° LXXXV, p. 148. Le vocable « Saint-Robert » ne semble avoir été adopté qu'assez tardivement. En 1146 il est encore simplement question du *prioratus de Cornilione* dans la bulle pancarte adressée par Eugène III à la Chaise-Dieu : cf. A.-C. [sic] CHAIX DE LAVARÈNE, *Monumenta pontificia Arvernica decurrentibus IX^o, X^o, XI^o, XII^o saeculis. Correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne depuis le pontificat de Nicolas I^{er} jusqu'à celui d'Innocent III (IX^e, X^e, XI^e, XII^e siècles)*, Clermont-Ferrand, 1878, n° CXXX, p. 208. Il est attesté vers 1190 lors d'un accord avec la Chartreuse : cf. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° XLIX, p. 139-142.

38. *Nos fratres et servi servorum Casae-Dei habitantes in cellula Beatae Mariae, quae alio nomine dicitur Cornelio, et est vicina eremo Carthusiae [...]*. C'est le titre 13 du *rotulus*, dans *PL*, t. CLII, col. 559-560, édition scientifique dans *Recueil des rouleaux des morts. VIII^e siècle-vers 1536. Volume premier (VIII^e siècle-1180)*, dir. Jean FAVIER, éd. Jean DUFOUR, Paris, 2005 (Recueil des historiens de la France. Obituaires. Série in-4, 8), n° 13, p. 291. Sur le rouleau des *tituli* funèbres de Bruno, voir en dernier lieu *Bruno the Carthusian and his Mortuary Roll. Studies, Text, and Translations*, éd. Hartmut BEYER, Gabriela SIGNORI et Sita STECKEL, Turnhout, 2014 (Europa sacra, 16).

39. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° XV, p. 35-41 (notice récapitulant les donations sur les vallons de Currière et Curriérette). Datation de la notice : S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., p. 205.

40. Extrapolant une étude du chanoine Perroud (Marc PERROUD, « Vienne et le Sermorens aux XI^e-XII^e siècles », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 6^e série, t. 21, 1950, t. 22, 1951 et t. 23, 1952 ; Grenoble, Allier, 1955, p. 71-85), P.-R. Gaussin voyait dans cette affiliation le résultat d'une donation d'une femme nommée Ancilie, alliée à la famille de Miribel[-Jès-Échelles] et descendante de la famille de Mercœur (Id., *L'abbaye de la Chaise-Dieu, op. cit.*, p. 216). L'alliance d'Ancilie à la famille de Miribel est possible, son appartenance à la famille de Mercœur n'est pas démontrée. À la même époque une *Ancilia* est membre de la famille comtale de Savoie, une *Auxilia* épouse d'un Humbert de Beaujeu : cf. Georges DE MANTEYER, « Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne (910-1060) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 19, n° 1, 1899, p. 363-540, ici p. 481 et 501 ; Id., « Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne. Notes

avec certitude une dépendance du prieuré Saint-Maurice de Miribel envers celui de Cornillon à la fin du XI^e siècle. Cette dépendance paraît cependant vraisemblable, dans la mesure où vers 1130-1140 la même notice de la Chartreuse relative aux vallées de Currière relate que la donation attribuée au prieur de Miribel est faite *consilio Petri prioris Cornilionis*⁴¹.

Le rôle central du légat Hugues, évêque de Die puis archevêque de Lyon

Hugues, camérier de l'église de Lyon, est désigné en 1073 par le légat Géraud d'Ostie comme évêque de Die, en remplacement d'un prélat jugé indigne. Il s'en va ensuite recueillir la consécration épiscopale à Rome des mains de Grégoire VII⁴². Parmi ses premiers déplacements comme légat, il faut relever celui qu'il a effectué pour donner la bénédiction abbatiale à Guillaume III de Saint-Chaffre, sans doute dès 1075⁴³. Hugues de Die joue aussi un rôle dans les commencements de l'implantation monastique de Cornillon : en effet il consacre la chapelle du lieu à la demande du comte d'Albon, dans un contexte de développement de la politique grégorienne puisqu'il est alors en compagnie de l'archevêque d'Embrun Guinimand, comme lui consacré par le pape à la suite d'une destitution de son prédécesseur⁴⁴. Sans doute est-ce aussi à lui qu'il faut attribuer l'affiliation casadéenne de cet établissement. En effet son propre frère, Guigues, était moine de la Chaise-Dieu à la même époque, sous l'abbé Durand (1067-1078)⁴⁵. De plus son appartenance initiale au chapitre cathédral de l'église de Lyon l'avait certainement amené à nouer des liens avec le successeur de Durand : Seguin, qui devient abbé en 1078, avait en effet été chanoine de Lyon⁴⁶.

additionnelles », *Le Moyen Âge*, 1901, p. 493-496 (réimpr. Genève, 1978) ; Charles William PREVITÉ-ORTON, *The Early History of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912, p. 243 n. 1.

41. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n^o xv, p. 41. Le nécrologe de Cornillon enregistre aussi l'obit de *Fulcherius, quondam prior Miribelli* : cf. *Necrologium prioratus sancti Roberti Cornilionis*, éd. U. CHEVALIER, Grenoble, 1868 (Documents inédits relatifs au Dauphiné, 2), p. 39.

42. *Chronicon* d'Hugues de Flavigny, dans *PL*, t. CLIV, liv. II, col. 274-C. Sur la désignation d'Hugues de Die, cf. Laurent RIPART, « Les grégoriens et les élections épiscopales. L'exemple emblématique d'Hugues de Die », dans *La réforme « grégorienne » dans le Midi (milieu XI^e-début XIII^e siècle)*, dir. Michelle FOURNIÉ, D. LE BLÉVEC et Florian MAZEL, Toulouse, 2013 (Cahiers de Fanjeaux, 48), p. 209-217 et 232-247.

43. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n^o XXVI, p. 35 : *unde mox ordinatus a domino Hugone, Diensi episcopo, legato Romanae ecclesiae, cum ejusdem consilio indixit omnibus nostris monasteriis et ecclesiis*. Hugues est qualifié de légat, titre qu'il n'a eu qu'à partir de février 1075 : cf. *Das Register Gregors VII*, éd. Erich Ludwig Eduard CASPAR, 2 t., Berlin, 1955 (Monumenta Germaniae Historica. Epistolae selectae, 2), t. I : *Buch I-IV*, liv. II, p. 59.

44. *Cartulaire de Saint-André-le-Bas-de-Vienne*, éd. cit., Appendice, n^o 123* (v. 1074-1080), p. 30. Sur l'accession de Guinimand à l'archevêché d'Embrun et les similitudes avec celle d'Hugues à l'évêché de Die, cf. L. RIPART, « Les grégoriens et les élections épiscopales », art. cit., p. 227-228.

45. Jean MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti [...] Tomus quintus*, éd. René MASSUET, Paris, Charles Robustel, 1713, p. 131 : donation de l'église de Saint-Sandoux à la Chaise-Dieu, en 1078, en présence de *Guigone monacho, fratre domni Hugonis Diensis episcopi*. Copie figurée dans Paris, BnF, Baluze 198, fol. 27.

46. Seguin, chanoine de Lyon : cf. Marie-Claude GUIGUE, *Obituarium Lugdunensis ecclesie*, Lyon, 1867, p. 72. Sur la base du *Liber tripartitus* du moine Bertrand de la Chaise-Dieu (*Acta*

C'est également sous les auspices d'Hugues de Die, lors d'un concile réuni à Avignon (en 1079 ou au début de l'année 1080) que quatre sièges métropolitains ou épiscopaux sont renouvelés, parmi lesquels celui de Grenoble, confié au jeune Hugues de Châteauneuf, alors chanoine de Valence. Les nouveaux prélats ainsi désignés font route en compagnie du légat pour recevoir leur consécration de Grégoire VII⁴⁷. Il est possible que Seguin de la Chaise-Dieu les ait accompagnés, d'autant que l'abbaye reçoit du pape à la fin mars 1080 une bulle importante de confirmation de tous ses privilèges⁴⁸.

Évoluant tous deux dans l'entourage d'Hugues de Die, il est certain que le jeune évêque de Grenoble et le récent abbé de la Chaise-Dieu avaient fait connaissance, puisque la *Vita Hugonis* rapporte que le premier « moins de deux ans après sa consécration, méprisant tout, se fit moine à la Chaise-Dieu »⁴⁹. Le jeune évêque a été attiré là par une « foule d'hommes saints » que l'abbaye abritait et il y effectue un an de noviciat monastique⁵⁰. L'année qu'il passe là avant de reprendre sa charge épiscopale lui a sans doute permis de tisser des liens plus étroits avec l'abbé Seguin.

Moins de trois ans après être revenu de la Chaise-Dieu, « en 1084 et en la quatrième année de son épiscopat », selon le premier document édité dans le *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse*, l'évêque guide Bruno et ses compagnons jusqu'au cœur du massif de Chartreuse⁵¹. C'est à B. Bligny que l'on doit la très vraisemblable hypothèse selon laquelle c'est le

Sanctorum aprilis, t. III, Anvers, M. Cnobbaert, 1675, p. 331-F), qui le présente de *Escotaiaco*, Jean Beyssac le dit originaire d'Écotay (en Forez, dép. actuel de la Loire) : cf. J. BEYSSAC, « Seguin d'Escotay, chanoine de l'Église de Lyon et troisième abbé de la Chaise-Dieu », *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1896-1897*, Lyon, 1898, p. 105-124, ici p. 109, de même que dans Id., *Les chanoines de l'église de Lyon*, Lyon, 1914, p. 24.

47. Sur la chronologie de l'action d'Hugues de Die dans la région, voir P.-R. GAUSSIN, « Hugues de Die et l'épiscopat franco-bourguignon », *Cahiers d'histoire*, t. 13, 1968, p. 77-98. Sur l'action d'Hugues de Die à Avignon, cf. B. BLIGNY, *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1960 (Collection des Cahiers d'histoire publiée par les Universités de Clermont, Lyon, Grenoble, 4), p. 70. Choix d'Hugues, chanoine de Valence, pour devenir évêque de Grenoble : cf. *Vita sancti Hugonis*, éd. cit., col. 764-B et 766-B. Voir aussi la chronique d'Hugues de Flavigny dans *PL*, t. CLIV, col. 291.

48. Bulle de confirmation des privilèges de la Chaise-Dieu (le 27 mars 1080) : cf. A.-C. [sic] CHAIX DE LAVARÈNE, *Monumenta pontificia Arverniae, op. cit.*, n° XXVIII, p. 50-53, réimpr. P.-R. GAUSSIN, *L'abbaye de la Chaise-Dieu, op. cit.*, pièce justificative, p. 673. Un voyage de Seguin à Rome, en compagnie d'Hugues de Die et d'Hugues de Grenoble, est évoqué comme vraisemblable puis certain par P.-R. GAUSSIN, *ibid.*, p. 132 et p. 134, de même que dans Id., *Le Rayonnement de la Chaise-Dieu. Une abbaye auvergnate à l'échelle de l'Europe*, Brioude, 1981, p. 26. B. Bligny semble s'être rangé à cette opinion : cf. B. BLIGNY, *Saint Bruno, op. cit.*, p. 58.

49. *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, l'ami des moines*, trad. Marie-Ange CHOMEL [trad. fr. de la *Vita sancti Hugonis*], Grenoble, 1984, chap. 15, p. 38. *Vita sancti Hugonis*, éd. cit., col. 768-769 : *necdum duobus post consecrationem expletis annis, contemptis omnibus, Casae Dei [...] factus est monachus.*

50. *Vita sancti Hugonis*, éd. cit., col. 768 : *Ubi sanctorum, quorum ibidem aderat copia, virorum succensus exemplis, eosque suis, quanquam novitiis, non minus ipse succendens, annum fecit.*

51. *Ibid.*, col. 769 : *tribus necdum in episcopatu, post monasterii [Casae Dei] reditum, completis annis, adest magister Bruno.* Document qui mentionne la date de 1084 pour l'installation de Bruno et ses frères dans B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° 1, p. 7 : *anno ab Incarnatione Domini millesimo octuagesimo quarto, episcopatus vero domni Hugonis Gratianopolitani*

légal Hugues (devenu archevêque de Lyon en 1082) qui, ayant fait connaissance de Bruno dans le contexte de l'action énergique qu'il avait menée pour obtenir la déposition de l'archevêque Manassès de Reims, fut ensuite l'intermédiaire rapprochant l'ancien maître rémois de l'évêque de Grenoble ⁵².

La donation de Bruno à Seguin de la Chaise-Dieu et la restitution du 17 septembre 1090

Ces deux événements liés ne peuvent être abordés qu'au moyen d'un examen très attentif des teneurs et formulations des deux actes qui permettent d'en prendre connaissance et constituent une présentation synoptique d'une partie de la séquence dans laquelle ils prennent place. Les textes latins, accompagnés de propositions de traductions en français, sont présentés en Annexe 2.

La lettre d'Urbain II copiée dans la Bible de Notre-Dame de Casalibus

Six ans environ après l'installation des frères en Chartreuse, le pape Urbain II écrit à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, une lettre qui, à la différence des deux lettres constituant le socle de l'argumentation de B. Schilling, a été copiée à la fin du Ms. 3 Rés. (Bible dite « de Notre-Dame de Casalibus »), dont la tradition est digne de confiance. Comme l'acte de restitution, elle fut aussi jugée suffisamment importante pour être copiée « vers le début du cartulaire de la Chartreuse », cartulaire ancien aujourd'hui perdu ⁵³.

Le pape rappelle qu'il est juste de décharger (*relevare*) ceux qui travaillent pour l'Église romaine, qu'il a appelé à son service Bruno et, alors que celui-ci le rejoint (*ad nos perveniente*), intervient pour que sa *cella* ne subisse aucun préjudice ou dommage (*detrimementum*) : en conséquence il demande à l'abbé de la Chaise-Dieu de remettre la *cella* dans sa liberté primitive et de restituer le chirographe que Bruno lui avait remis lors de la dispersion des frères (*in dilapsione fratrum*). Il poursuit en ajoutant une explication importante : les frères de Bruno sont en effet revenus (*regressi sunt*) et ils ne sont pas d'accord pour « continuer autrement dans ce lieu » (*nec aliter acquiescunt in eodem*

episcopi quarto. La chronologie de l'épiscopat de Hugues I^{er}, singulièrement durant les premières années, reste difficile à restituer précisément.

52. B. BLIGNY, *Saint Bruno*, op. cit., p. 58. Idée énoncée également par B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 73. B. Bligny proposait en outre que le légat fût aussi auparavant intermédiaire auprès de Robert de Molesme ou de l'évêque de Langres lors de l'installation de Bruno à Sèche-Fontaine : B. BLIGNY, *Saint Bruno*, op. cit., p. 56. Dès après le concile d'Autun de 1077 Bruno recueillait les éloges d'Hugues de Die, qui le recommandait au pape Grégoire VII : cf. *PL*, t. CXLVIII, col. 745.

53. Lettre d'Urbain II et acte de restitution copiés *circa principium Cartularii*, d'après la chronique *Laudemus* : cf. *Vita antiquior*, chap. 20, dans *PL*, t. CLII, col. 489-C. La date de réalisation de ce cartulaire perdu ne peut pour l'instant être précisée. Elle est nécessairement antérieure à celle de la fin de la rédaction de la chronique *Laudemus*, et date vraisemblablement de la seconde moitié du XIII^e siècle (A. WILMART, « La chronique des premiers chartreux », art. cit., p. 138).

loco persistere)⁵⁴. Il enjoint donc à l'abbé de la Chaise-Dieu de restituer le chirographe dans un délai de trente jours.

Dans l'expression *nec aliter acquiescunt in eodem loco persistere*, B. Schilling a interprété *aliter* dans le sens d'autres usages, lesquels seraient des usages extra-érémétiques imposés aux frères de la Chartreuse⁵⁵. C'est une hypothèse qui sollicite cependant beaucoup le sens de « autrement ». En outre elle malmène ce qui apparaît comme la structure d'ensemble de la rédaction, où « autrement » renvoie très certainement au rétablissement de la liberté de la *cella* : en d'autres termes, les frères n'agrément à l'idée de persister dans le lieu de la Chartreuse qu'à la condition que la *cella* recouvre sa liberté originelle.

Par ailleurs la mention de la récente arrivée de Bruno indique qu'il est très certainement à l'origine de l'expédition de cette lettre du pape, lequel, en intervenant, accepte de le décharger du souci que représentait la situation incertaine de la *cella*.

L'acte de restitution du 17 septembre 1090

L'acte expose tout d'abord les événements antérieurs qui justifient ses dispositions. Il relate que Bruno, ayant été appelé à Rome par le pape, a donné le lieu de la Chartreuse à Seguin et à sa congrégation. Cette donation eut lieu après que Bruno avait constaté de ses propres yeux (*videns*) la « destitution du lieu » (*loci destitutionem*), des frères de Bruno s'en étant retirés « à cause de l'absence de celui-ci » (*propter absentiam ejus*). En conséquence Bruno a donné le lieu de la Chartreuse (*locum Cartusiae*) à Seguin et à sa congrégation. Mais par la suite les frères qui étaient partis ont été « confortés » ou encouragés par Bruno à vivre à nouveau à la Chartreuse.

L'acte énonce alors la disposition principale, ainsi que ses circonstances : Seguin, avec l'assentiment de sa communauté, « laisse » ou abandonne le don antérieurement fait par Bruno. Il consent à cet abandon en raison d'une « demande du pape Urbain [II] » mais aussi des « prières » ou instantes demandes de Bruno. Cette remise est faite à Landuin, que Bruno a placé à la tête des frères en partant ou en se séparant de ceux-ci (*discedens*).

L'acte ajoute que la chartre qui avait été remise par Bruno lors du don fait par celui-ci en présence de l'évêque Hugues de Grenoble n'a pu être retrouvée, ceci même sous la menace de l'interdit. Enfin Seguin confirme et souscrit

54. B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° II, p. 9-10. La lettre est datée du printemps 1090 par B. Bligny, avec comme référence le séjour d'Urbain II à Rome. En conséquence elle pourrait dater aussi du début de l'été, avant le 15 août 1090, date à laquelle le pape est près de Gaëte (*Regesta pontificum Romanorum. Ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII...*, t. I, éd. Philipp JAFFÉ, Samuel LÖWENFELD, Ferdinand KALTENBRUNNER *et al.*, Leipzig, 1885, n° 5436, p. 667).

55. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 69 : « Die Bewohner der Kartause aber wollten weiterhin gemäss dem *propositum* Brunos als Eremiten leben. Sie wollten, wie Urban II. dem Abt von La Chaise-Dieu einschärfte, *non aliter* leben. » Si, comme le suppose B. Schilling, il y eut imposition du genre de vie casadéen aux frères de Bruno, elle aurait dû avoir lieu à Cornillon plutôt qu'à la Chartreuse.

l'acte en présence d'Hugues, archevêque de Lyon (l'ancien légat et évêque de Die).

Il convient tout d'abord de relever la polysémie du terme *locus*. Ainsi, dans la lettre d'Urbain II, le terme renvoyait assez nettement à un sens topographique (les frères ne sauraient persister *in eodem loco* sans que la *cella* recouvre sa liberté). Il conserve parfois ce sens dans l'acte de restitution (les frères sont encouragés par Bruno à vivre à nouveau au même endroit, *ibidem remanerent*) mais il renvoie aussi au sens d'église ou lieu consacré, en particulier lorsqu'il est combiné avec le terme *destitutio*, à connotation juridique et ayant un sens fort⁵⁶. La *loci destitutio* de l'acte de restitution renvoie très certainement à l'arrêt de toute célébration eucharistique et à la suspension (totale ou partielle) de la célébration des offices dans l'église dont était dotée la *cella* de la Chartreuse.

Par ailleurs l'acte de restitution, plus disert sur les faits passés que la lettre d'Urbain II, permet de compléter la séquence des événements jusqu'à son expédition. La conjonction des renseignements ainsi fournis permet d'établir une trame événementielle solide et claire : absence de Bruno, dispersion ou retrait des frères, constatation par Bruno de l'abandon du *locus* de Chartreuse, donation de la *cella* ou du *locus* par Bruno à Seguin, retour des frères à la Chartreuse, intervention d'Urbain II auprès de Seguin, restitution par celui-ci du don fait par Bruno.

Le même acte permet aussi d'éclaircir ou de préciser les chaînes de causalité ou les modalités de certains événements.

Ainsi, à propos de la raison du départ des frères de la Chartreuse, il est clairement énoncé que l'absence de Bruno en est la cause immédiate (*propter absentiam ejus*), absence elle-même expliquée par l'appel de Bruno au service du pape. Rien ne permet d'inférer que l'acte, en établissant ce lien de cause à effet, témoignerait de la volonté de Seguin d'imputer à Bruno la responsabilité principale dans le départ des frères⁵⁷. La référence à l'absence de Bruno n'est sans doute qu'un simple constat et l'on peut même souligner que le terme « absence » présage moins l'avenir de Bruno que celui de « départ » (*discessio, profectio, abitus, ...*).

De même, à propos de la cause immédiate du don de la *cella* ou du *locus* de la Chartreuse par Bruno à Seguin, qui n'est pas évoquée dans la lettre d'Urbain II, l'acte de restitution établit qu'elle se trouve dans la constatation visuelle par Bruno de la *loci destitutio*. C'est donc que Bruno est revenu au moins une fois à la Chartreuse.

56. Sur les divers sens de *locus*, en général comme en particulier dans le cadre clunisien, cf. Didier MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Lyon, 2001 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévale, 9), p. 205-207.

57. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 70 : « Damit muß aber auch die Behauptung Abt Seguins, die Brüder hätten sich "wegen der Abwesenheit" Brunos zurückgezogen (*fratribus recedentibus propter absentiam ejus*) preisgegeben werden. [...] Die Darstellung des Abts ist hier vorsätzlich falsch und sollte wohl Seguins eigenmächtiges Verhalten [...] beschönigen. » Au demeurant, cette noire intention de Seguin apparaît peu compatible avec le fait que la chartre aurait été écrite à la Chartreuse, comme le souligne par ailleurs l'auteur (*ibid.*, p. 77).

De même, à propos de la nature et de l'objet du don de Bruno à Seguin, la lettre d'Urbain II ne fait pas part explicitement du don et ne mentionne que le chirographe remis par Bruno à Seguin et qui concernait la *cella*, laquelle n'apparaît ainsi qu'indirectement comme objet du don. L'acte de restitution précise que Bruno a donné « le lieu de la Chartreuse » (non le « domaine », ou l'*heremus*, comme on peut parfois le lire) ; il ne reprend pas le savant vocable de chirographe, évoquant de façon générique une « charte ».

De même, à propos des circonstances du don par Bruno à Seguin, le rappel, à la fin de l'acte de restitution, du « don que le susdit Bruno nous avait fait en notre chapitre devant la congrégation à nous confiée et en la présence de l'évêque Hugues de Grenoble » montre que la donation a été faite directement par Bruno, à la Chaise-Dieu même, l'expression « en notre chapitre » se rapportant à l'évidence à la réunion des moines profès de la Chaise-Dieu, lesquels assistaient à une donation faite « devant » eux ⁵⁸.

De même, à propos des raisons du retour à la Chartreuse des frères dispersés (lettre d'Urbain II) ou qui s'en étaient retirés (acte de restitution), la lettre d'Urbain II renvoie à l'inspiration divine mais l'acte de restitution rapporte qu'ils ont été « confortés » par Bruno lui-même. La manière dont ils ont pu être ainsi encouragés à résider à nouveau à la Chartreuse n'est cependant pas précisée : plutôt que par un intermédiaire ou par lettre, ce réconfort a sans aucun doute été administré directement et personnellement par Bruno, en même temps sans doute qu'eut lieu la désignation de Landuin à la tête des frères.

De même, à propos des raisons pour lesquelles Seguin a procédé à la restitution, l'acte fait référence à une demande d'Urbain II, laquelle, en l'état actuel de la documentation, ne peut être que la lettre analysée auparavant et copiée dans la Bible de Notre-Dame de Casalibus. Il évoque aussi les « prières de Bruno ». Il n'est guère possible en ce cas de discerner comment Bruno est intervenu auprès de Seguin et d'établir si ces demandes ont été adressées de vive voix, ou bien par lettre ou autre intermédiaire. Il n'est cependant peut-être pas nécessaire de déduire de cette expression la mise en œuvre d'un nouveau voyage de Bruno depuis l'Italie pour demander directement à Seguin qu'il rende le document par lequel avait été donné le « lieu » de Chartreuse ⁵⁹. Il est certain en revanche qu'au moment de la restitution Bruno n'est pas présent, puisque le récipiendaire de la restitution est Landuin, à propos duquel l'acte révèle qu'il a été placé par Bruno lui-même à la tête des frères au moment où celui-ci les quittait.

L'acte de restitution apporte enfin des renseignements sur les modalités mêmes de la restitution. Ainsi la menace d'interdit, qui accompagne la réclamation de retrouver la charte (ou chirographe) de donation de Bruno, a vraisemblablement été émise par l'archevêque de Lyon, l'ancien évêque de

58. La présence de Bruno à la Chaise-Dieu pour effectuer la donation avait déjà été soulignée par B. BLIGNY, *Saint Bruno, op. cit.*, p. 79.

59. Cette présence personnelle de Bruno auprès de Seguin, qui implique un nouveau voyage de Bruno depuis l'Italie, est alléguée par B. Schilling à partir d'une lecture erronée du texte, où *precibus* a été malencontreusement remplacé par *precipue* dans l'expression *precibus praememorati fratris Brunonis* (EAD., « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 68-69 et n. 64).

Die, comme B. Bligny l'avait il y a longtemps suggéré ⁶⁰. Alors qu'il n'est plus légat, sa proximité avec la Chaise-Dieu et le rôle qu'il avait certainement eu dans la mise en relation de l'évêque de Grenoble et de Bruno en vue de l'installation de celui-ci en Chartreuse suffisent à expliquer sa présence à la restitution, indépendamment de toute réquisition papale. L'expédition de l'acte pourrait même lui être attribuée, puisque, dans un contexte où les autres parties prenantes ne semblent pas avoir alors encore disposé de sceau, le sceau appendu à la charte et aujourd'hui perdu pourrait être le sien ⁶¹.

L'échec de la recherche de la charte de donation relaté dans l'acte de restitution paraît curieux, comme il a déjà été souvent souligné : B. Bligny comme le chartreux M. Laporte voyaient là l'expression de la mauvaise volonté de l'abbé, ce à quoi le bénédictin Jacques Dubois opposait qu'il ne fallait pas trop « noircir les moines noirs » ⁶². À bien lire le texte de la charte de Seguin, cet échec serait à imputer d'abord aux frères de la Chaise-Dieu, eux qui endurent en chapitre la menace de l'interdit : peut-être ont-ils exprimé par leur passivité une solidarité assez naturelle avec leur abbé. Il n'en reste pas moins que la disparition d'un acte aussi récent ne plaide guère en faveur d'un acquiescement spontané de l'abbé comme du couvent à la restitution ⁶³. De surcroît, même si l'acte est écrit dans un style subjectif, débutant par *Ego Siguinus abbas Casę Dei*, Seguin n'apporta peut-être qu'un simple assentiment à un acte dont il n'avait pas maîtrisé la rédaction. L'écriture du texte diffère en effet de celle de la formule de souscription de Seguin, laquelle pourrait en conséquence être autographe. L'absence dans le texte de toute annonce du scellement plaide aussi pour une écriture de l'acte en amont de sa présentation à la souscription de Seguin. Si Seguin n'est pas le scripteur ni même le concepteur du texte de l'acte, la question du ou des rédacteurs de celui-ci se pose. Selon une hypothèse proposée par Dominique Mielle de Becdelièvre, le texte de l'acte pourrait avoir été composé à la Chartreuse : il y a en effet identité entre l'écriture du texte et celle d'un cahier d'un manuscrit contemporain de la Chartreuse ; ce seraient donc les bénéficiaires, les frères de la Chartreuse, qui auraient présidé à la rédaction du texte de l'acte et confié à l'un d'entre eux le soin de l'écrire ⁶⁴. Plaide également en ce sens

60. B. BLIGNY, *Saint Bruno*, *op. cit.*, p. 80. Même idée dans B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 77.

61. *Contra* ce que j'ai écrit dans « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., p. 189, où j'écartais la possibilité d'un scellement qui ne soit pas de la Chaise-Dieu. Je remercie Laurent Morelle pour la suggestion de la prise en compte de la possibilité et de la vraisemblance d'un scellement par l'archevêque de Lyon. Parmi les rares documents conservés du chartrier de la Chaise-Dieu, rien ne montre que la Chaise-Dieu ait disposé d'un sceau avant l'époque d'Étienne de Mercœur (1111-1146).

62. B. BLIGNY, *Recueil*, *op. cit.*, Introduction, p. XXII ; [M. LAPORTE], *Aux sources de la vie cartusienne*, *op. cit.*, p. 223. J. DUBOIS, compte rendu du *Recueil* de B. Bligny, art. cit., p. 95.

63. Ultérieurement, la chronique *Laudemus* enjolive beaucoup l'attitude de la Chaise-Dieu en affirmant que l'abbé obéit *gratanter et hilariter* à l'ordre du pape en procédant à la restitution : cf. *Vita antiquior*, chap. 20, *op. cit.*

64. D. MIELLE DE BECDELIÈVRE, *Prêcher en silence*, *op. cit.*, p. 133. Le manuscrit du fonds de la Chartreuse qui porte la même écriture que celle de l'acte de l'abbé Seguin est le ms. 2147 (n° 462) de la bibliothèque municipale de Grenoble (main du copiste ayant copié dans ce manuscrit le sermon de Paschase Radbert *De Assumptione B. Mariae virginis*). Il n'est cependant pas possible d'écartier complètement l'hypothèse que l'acte de restitution comme cette partie du manuscrit

le fait que le texte accorde une place presque aussi importante à la donation initiale par Bruno qu'à la restitution qui le motive. Il présente ainsi une description suffisamment précise de la donation initiale pour suppléer l'acte égaré, si bien que l'acte n'annule pas une donation indéterminée de Bruno mais celle qui est précisément décrite dans le texte. Cette rédaction même constituait donc pour les frères de la Chartreuse une ferme garantie que la restitution ne puisse être remise en cause. La promesse de remettre la charte de donation égarée si elle était retrouvée peut paraître à cet égard redondante : rédigée de la même main que le reste du texte mais dans un module plus gros, cette promesse a peut-être été ajoutée pour renforcer encore les garanties établies par les formulations du texte qui la précède et assurer définitivement la caducité de la donation de Bruno.

Que l'abbé et le couvent de la Chaise-Dieu n'aient pas souhaité rendre le *locus* non plus que l'acte de donation de Bruno semble en tout cas assez sûr. Cette réticence est-elle pour autant le prolongement d'une stratégie casadéenne antérieure de captation de la *cella*, voire d'éradication de toute vie érémitique à la Chartreuse ?

B. Schilling incline à cette interprétation, qu'elle fonde sur l'analyse de la première lettre d'Urbain II copiée dans le manuscrit de C. Tutini, celle adressée communément aux deux Hugues (l'archevêque de Lyon et l'évêque de Grenoble), selon laquelle le « mont cartusien » a été « occupé » par l'abbé de la Chaise-Dieu ⁶⁵. Elle voit là une « inamicale prise de contrôle » (« feindliche Übernahme ») des casadéens ⁶⁶. Cette occupation, non l'absence de Bruno, est selon elle la cause du départ des frères ⁶⁷. Outre que cette interprétation repose sur une lettre dont on a vu que la tradition et l'expression ne sont pas dignes de confiance, elle conduit à donner un tour particulièrement conflictuel aux relations entre casadéens et frères de Bruno, lesquels s'opposeraient au « viol bénédictin » (« benediktinischer Vergewaltigung ») commis par les casadéens, qui leur auraient ainsi ôté la possibilité de vivre en ermites ⁶⁸. Cependant, même si l'on souscrivait à l'idée d'une « occupation » induite de la Chartreuse, aucun indice écrit ne permet de conclure à l'imposition du genre de vie casadéen aux frères de la Chartreuse (qu'ils s'y trouvaient encore ou non).

Cette interprétation mène cependant à la question du temps écoulé entre le moment du départ des frères et celui de leur retour à la *cella* ou auprès du *locus*. Même si dom Laporte évoquait « la brièveté de la dispersion de la communauté de Chartreuse » et B. Bligny « deux ou trois semaines de

puissent venir de la Chaise-Dieu car, comme le note l'auteur, *ibid.*, à propos du copiste du *De Assumptione B. Mariae virginis* : « Comme il commence son travail avec un nouveau cahier, rien ne prouve que le texte figurait, dès l'origine, dans le manuscrit. »

65. Éd. dans B. BLIGNY, *Recueil, op. cit.*, n° III, p. 11-12 : *Mons Cartusianus, in quo plures annos a suis fratribus inhabitatus est, a Seguino, abbate Case Dei, jam sit occupatus.*

66. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 68.

67. *Ibid.*, p. 68 : « Die Besetzung durch La Chaise-Dieu ging der Flucht der Brüder nicht nur voran, sie dürfte auch deren Ursache gewesen sein. »

68. *Ibid.*, p. 83 : « Zu würdigen wären stattdessen die sechs zurückgebliebenen Brüder, die entschlossen waren, benediktinischer Vergewaltigung zu trotzen und auch weiterhin nach dem *propositum* Brunos als Eremiten zu leben. »

flottement », cette durée ne peut en l'état être précisément établie ⁶⁹. Elle prend place dans une période dont le commencement est difficile à déterminer, puisque la date du départ de Bruno pour rejoindre Urbain II, qui pourrait fournir une référence pour la datation de la donation faite par Bruno à Seguin, n'est pas elle-même connue. L'assertion de la chronique *Magister*, selon laquelle Bruno *rexit sex annis* la Chartreuse, a fait penser qu'il ne l'avait pas quittée avant que ne soient écoulées six années depuis l'installation de 1084, soit en 1090 ⁷⁰. Il partit peut-être plus tôt, au moins de manière temporaire : la donation par Bruno à Seguin aurait pu en effet avoir lieu dès 1089, si l'on prend en considération la proposition faite par Daniel Stiernon d'identifier Bruno au *Phrankos* élu vers septembre 1089 au siège de Reggio ⁷¹. Bruno est cependant toujours reconnu comme prieur des frères, puisque c'est en tant que tel, selon l'acte même de restitution, qu'il reconforte ceux-ci par la suite. Pour paraphraser cet acte, il n'a fait dans un premier temps que s'absenter.

La succession des faits, telle qu'elle peut être retracée avec la seule aide de la lettre d'Urbain II à Seguin et de l'acte souscrit par Seguin, implique au moins deux voyages de Bruno entre la Chartreuse et l'Italie : un premier voyage de la Chartreuse en Italie, durant lequel il s'absente en laissant les frères à la Chartreuse, et un aller-retour depuis l'Italie, au cours duquel il constate l'absence des frères à la Chartreuse et fait alors donation à Seguin, à la Chaise-Dieu, de la *cella* ou du *locus Cartusiae*. Un autre aller-retour fut peut-être nécessaire afin d'encourager les frères à vivre de nouveau à la Chartreuse et de placer Landuin à leur tête mais, si les frères étaient déjà dispersés, la probabilité qu'il les ait retrouvés à la Chartreuse paraît faible. Peut-être ceux-ci sont-ils venus eux-mêmes, entre temps, le rejoindre en Italie, même si on ne sait comment ils ont pu retrouver leur prieur. Ce voyage des frères aurait pu prendre place dans le temps écoulé depuis un départ précoce de Bruno (avant l'automne 1089). De plus, bien qu'aucune source ne puisse étayer la formulation d'une telle hypothèse, il est envisageable que ce soit ce voyage des frères (ou au moins d'une partie d'entre eux) en quête de Bruno qui soit à l'origine de leur « dispersion », constatée par Bruno revenu à la Chartreuse.

Il demeure que le don du *locus* par Bruno à Seguin et à la Chaise-Dieu constitue à n'en pas douter une rupture, même momentanée, dans l'histoire de la Chartreuse, qui ne peut être conçue comme une suspension de celle-ci qu'*a posteriori*.

Parmi les raisons qui ont pu conduire Bruno à consentir un tel don, c'est très certainement l'abandon ou le délaissement de l'église (la *loci destitutio*) qui a dû primer, car elle impliquait la disparition ou la diminution des célébrations liturgiques ou sacramentelles à la Chartreuse. L'absence des frères comme la difficulté concrète pour Bruno de demeurer leur prieur ne

69. [M. LAPORTE], *Aux sources de la vie cartusienne*, op. cit., p. 222 ; B. BLIGNY, *Saint Bruno*, op. cit., p. 80.

70. A. WILMART, « La chronique des premiers chartreux », art. cit., p. 120.

71. Daniel STIERNON, « Basile de Reggio, le dernier métropolitain grec de Calabre », *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, t. 18, 1964, p. 189-226, ici p. 217-222. Cette hypothèse a été récemment mise en perspective par A. PETERS-CUSTOT, *Bruno en Calabre*, op. cit., p. 60-61.

peuvent en tout cas être tenues pour des raisons suffisantes à expliquer sa donation. Ce ne sont pas en effet des problèmes insurmontables car leur résolution est de sa seule responsabilité, comme le montre l'action même qu'il entreprend ultérieurement, en convainquant les frères de revenir à la Chartreuse et en se résolvant à désigner un remplaçant pour les régir (à un moment où peut-être il sait qu'il devra durablement résider loin de la Chartreuse)⁷². En revanche, le devenir du lieu consacré de la Chartreuse est du ressort de l'évêque.

L'explication majeure de la donation de Bruno est donc à trouver dans la volonté de l'évêque de Grenoble plutôt que dans un découragement, une indifférence ou une insouciance de Bruno⁷³. À cet égard la présence tutélaire de l'évêque Hugues lors de la donation de Bruno, à la Chaise-Dieu, hors de son diocèse, n'illustre pas tant une médiation entre deux parties qui lui étaient également proches que la manifestation de l'autorité épiscopale sur le *locus* de la Chartreuse. C'est très certainement aussi pourquoi Bruno dut solliciter l'intervention du pape pour obtenir ensuite la libération de la *cella*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'absence de l'évêque de Grenoble lors de l'acte de restitution, lequel impliquait l'annulation d'une décision dont il aurait la paternité⁷⁴. Faut-il aller jusqu'à donner à cette absence la signification d'une dégradation des relations entre Bruno et l'évêque ou d'un refus par l'évêque de prendre en compte les intérêts du jeune ermitage⁷⁵? C'est possible, même s'il resterait à apprécier la forme et la durée de cette dégradation ou de ce refus, ou du moins de la distance prise par l'évêque envers le développement de la Chartreuse réinstituée. La responsabilité de l'acte de protection de la possession de la Chartreuse, habituellement daté des environs de 1100, doit vraisemblablement lui être retirée pour être attribuée à son successeur homonyme⁷⁶. Comme témoignage de proximité entre la Chartreuse et l'évêque entre 1090 et la troisième décennie du XII^e siècle (où il manifeste un intérêt patent pour la vie cartusienne), il pourrait y avoir la charte épiscopale récapitulant les donations initiales relatives à l'*heremus*, si elle a été rédigée en 1097 plutôt qu'en 1086, rien ne permettant jusqu'à

72. Dans cette optique, il paraît peu probable que Bruno ait « abandonné sa jeune fondation de Chartreuse en connaissance de cause, en sachant bien ce à quoi il se destinait [l'accession à l'archevêché de Reggio] » (A. PETERS-CUSTOT, *Bruno en Calabre, op. cit.*, p. 65).

73. A. Peters-Custot perçoit de la « légèreté » dans l'attitude de Bruno à ce moment (*ibid.*, p. 15).

74. Dans cette perspective la rature sur le manuscrit de C. Tutini, éliminant l'évêque de Grenoble des destinataires de la première lettre d'Urbain II, pourrait trahir la prise en compte de la contradiction qu'il y aurait eu à s'adresser, pour obtenir la restitution, à celui-là même qui avait sans doute milité pour la donation (ce dont C. Tutini était parfaitement averti, puisque l'on trouve deux copies de l'acte de Seguin dans le recueil contenant son *Historia cartusiana, op. cit.*, p. 134 et, d'une autre main, *ibid.*, p. 147).

75. Sur la détérioration des relations : B. SCHLLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., p. 84 et cf. ci-dessus, citation en n. 9. Sur le désintérêt de l'évêque envers la Chartreuse, vu dans la perspective d'une reconstruction par Guigues de l'histoire des premiers temps, *ibid.*, p. 74 : « Daß Hugo im Jahre 1090 in dem Konflikt zwischen der jungen Eremitengemeinschaft und dem Abt von La Chaise-Dieu nicht die Interessen der Eremiten vertreten oder sich gar mit Bruno überworfen haben könnte, dürfte Guigo und seinen Mitbrüdern nicht mehr vorstellbar gewesen sein. »

76. S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., p. 203-204.

présent d'écarter l'une des deux dates ⁷⁷. Il y aurait aussi la présence de Landuin aux côtés de l'évêque vers 1095 dans un acte donné à Oulx et relatif à la prévôté du lieu, si le *dominus Landuinus religiosissimus anachorita* mentionné parmi les témoins est identifiable au successeur de Bruno à la Chartreuse ⁷⁸. Il y a enfin la relation de Guibert de Nogent (antérieure à 1121), qui attribue à l'évêque un rôle tutélaire, lequel, dans la narration de Guibert, prend la forme des offices d'« abbé » et de « trésorier » que l'évêque aurait exercés auprès des frères de la Chartreuse ⁷⁹.

C'est très certainement aussi le conseil du même évêque de Grenoble qui a été déterminant dans le choix de la Chaise-Dieu comme récipiendaire de la donation de Bruno. D'autres raisons ont cependant pu être avancées, qui renvoient à la proximité de l'établissement de Cornillon et aux droits qu'aurait détenus l'abbaye *ab initio* par son intermédiaire sur l'espace où l'ermitage initial allait s'implanter ⁸⁰. Il est envisageable que la *cellula* de Cornillon (si celle-ci était bien déjà soumise à la Chaise-Dieu) ait eu de tels droits mais rien ne permet de l'établir avec certitude. La mention de l'abbé Seguin et du couvent de la Chaise-Dieu parmi les premiers donateurs des droits sur l'*heremus* militerait aussi pour l'existence de droits casadéens antérieurs à l'arrivée de Bruno, parti adopté par la chronique *Laudemus* : il demeure cependant qu'il n'est pas impensable, si la charte épiscopale entérinant les donations relatives à l'*heremus* a été écrite en 1097, qu'elle fasse là écho, non pas à une donation perdue remontant à la période d'installation de Bruno et ses frères, mais à la restitution de 1090 ⁸¹.

La Chaise-Dieu et la Chartreuse après 1090 : relations ténues et estime réciproque

À l'inverse de l'interprétation récente qui perçoit dans l'épisode de la restitution un fort antagonisme entre la Chaise-Dieu et la Chartreuse, l'accent a longtemps été mis sur une proximité qui confinerait à la fraternité, notamment dans l'historiographie relative à la Chaise-Dieu.

77. *Ibid.*, p. 199-200.

78. Giovanni COLLINO, *Le carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al 1300*, Pignerol, 1908 (Biblioteca della Società storica subalpina, 45), n° XLV, p. 56-57. La présence de Landuin à ce moment en cet endroit, peut-être en route pour l'Italie ou de retour de celle-ci, pourrait constituer une amorce de solution à la question de savoir qui ramena d'Italie du sud la lettre que Bruno adressa à ses frères de la Chartreuse, lettre généralement datée des environs de 1100, en référence à la mort de Landuin le 14 septembre de cette année, alors qu'il était dans les geôles de l'antipape Clément III/Guibert de Ravenne, à son retour d'un voyage auprès de Bruno (A. WILMART, « La chronique des premiers chartreux », art. cit., p. 140-141).

79. GUIBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, éd. cit., p. 71.

80. [M. LAPORTE], *Aux sources de la vie cartusienne*, op. cit., p. 220 et 221 ; B. BLIGNY, *Saint Bruno*, op. cit., p. 66 et p. 79

81. Abbé Seguin qualifié comme *unus de primis fundatoribus* de la Chartreuse dans la chronique *Laudemus : Vita antiquior*, chap. 16, dans *PL*, t. CLII, col. 488-C. Charte épiscopale entérinant les donations, B. BLIGNY, *Recueil*, op. cit., n° 1, ici p. 5 : *similiter et domnus abbas Siginus de Casa Dei cum suarum fratrum conventu, quicquid ibi juris videbantur, supradictis concesserunt fratribus*.

Après 1090 les relations entre la Chaise-Dieu et la Chartreuse semblent pourtant assez ténues. Il faut rappeler, à la suite de B. Bligny, qu'il n'y a aucune attestation d'une proximité quelconque entre Bruno et Seguin à Reims, proximité parfois inférée de la réforme, dans la ville où Bruno fut chanoine jusqu'aux alentours de 1081, de l'abbaye Saint-Nicaise, confiée en 1090 seulement à l'abbaye de la Chaise-Dieu⁸². Rien ne permet non plus d'écrire que la donation du *locus* de la Chartreuse par Bruno à Seguin aurait été faite en vertu d'une « proximité » spirituelle, de « points communs » ou d'une « ressemblance » entre le genre de vie des casadéens et celui des frères de la Chartreuse⁸³. Certes, les deux chanoines ont semblablement abandonné leurs fonctions séculières et la sécession érémitique de Bruno (dans la forêt bourguignonne de Sèche-Fontaine aussi bien qu'en Chartreuse) présente quelque similitude avec celle de Robert. Mais il est certain qu'à l'époque de Seguin le temps de la vie dans la primitive implantation de Robert, qualifiée de *cellula* ou *loculus*, est considéré comme un passé définitivement révolu : la *Vita sancti Roberti*, dont la réécriture est confiée par le même Seguin à Marbode, alors archidiaacre d'Angers, souligne que Robert finit par construire un « monastère » où la communauté est appelée à vivre « sous une discipline régulière et monastique », évolution nettement distinguée du temps « où il avait désiré conduire une vie solitaire en petite compagnie »⁸⁴. Robert est présenté comme un « moine » prenant en charge le gouvernement d'une communauté qui, sous sa conduite, aurait atteint l'effectif de trois

82. B. BLIGNY, *L'Église et les ordres religieux*, op. cit., p. 259. La réforme de Saint-Nicaise, consistant en l'introduction d'usages casadéens, a été abandonnée après seulement une dizaine d'années et n'a laissé presque aucune trace dans la mémoire historique de cette abbaye : cf. Patrick DEMOUY, « Une abbaye épiscopale à la lumière de son légendaire. Saint-Nicaise de Reims », dans *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé. Actes du V^e colloque international du CERCOR (Saint-Étienne, 6-8 novembre 2002)*, [dir. Alain DUBREUCQ], Saint-Étienne, 2005 (CERCOR. Travaux et recherches, 18), p. 573-581, ici p. 579. La tradition de l'acte de réforme, une seule copie conservée dans un manuscrit capitulaire, est très particulière (cf. L. MORELLE, « Pratiques médiévales de l'écrit documentaire », *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 145^e année [2012-2013], 2014, p. 157-162, ici p. 159). Elle tendrait à montrer qu'il s'agissait plus d'affirmer la tutelle de l'église de Reims sur Saint-Nicaise que d'introduire les usages casadéens.

83. P.-R. GAUSSIN, *L'abbaye de la Chaise-Dieu*, op. cit., p. 135 : « pour Bruno, la maison religieuse la plus proche de l'esprit cartusien était l'abbaye d'Auvergne. » Voir aussi *ibid.*, p. 135, n. 253 et p. 514.

84. Sur Seguin commanditaire vers 1080 de la *Vita* de Robert à Marbode (par la suite évêque de Rennes et opposant de Robert d'Arbrissel), dans un contexte où il s'agit de défendre la Chaise-Dieu face à d'anonymes détracteurs, cf. Antonella DEGL'INNOCENTI, *L'opera agiografica di Marbodo di Rennes*, Spolète, 1990 (Biblioteca di medioevo latino, 3), p. 181. Marbode signale qu'il travaille à partir d'une première *Vita* aujourd'hui perdue. Sur la construction d'un monastère, la régularité monastique, l'abandon de la vie solitaire, Marbode écrit, *Vita* de Robert, *Acta Sanctorum aprilis*, t. III, éd. cit., chap. IV, p. 321-E : *ortum est novum ex necessitate consilium [...] : ut ibi scilicet construeretur monasterium, in quo velut ovili dominico, [...] sub regulari & monastica disciplina, quos Deus colligeret, unanimiter habitarent. [...] coepitque monasterium aedificare cum summa omnium gratulatione ac favore, juxta loculum, in quo prius habitaverat. Optaverat olim vitam, cum paucis solitariam [...]*. La première installation de Robert est également qualifiée de *cellula*, *ibid.*, p. 320-B. Vêtue monastique et abbatiat simultanément, *ibid.*, p. 321-F : *Vir beatus monasticum habitum regimenque cum benedictione suscepit [...]*.

cents moines⁸⁵. Présentées et mises en valeur à l'époque de Seguin en rupture avec l'érémisme initial, les qualités régulière, monastique et cénobitique de la vie à la Chaise-Dieu contrastent aussi avec les quelques traits discernables de la vie à la Chartreuse à l'époque de Bruno, fondée sur l'éloignement du monde, l'érémisme, la vie quotidienne à deux en cellule et l'association de laïcs⁸⁶.

Quelques traces d'origine casadéenne des liens avec la Chartreuse subsistent pourtant.

Ainsi est-il possible que certains éléments de la liturgie de la Chaise-Dieu aient été adoptés par la Chartreuse⁸⁷. De même les moines de Cornillon sont, comme on l'a vu, rédacteurs de l'un des éloges funèbres décernés à Bruno et deux obits de prieurs de la Chartreuse sont par ailleurs inscrits au nécrologe de leur prieuré au cours du XII^e siècle : celui de Landuin (vers 1090-1101) et celui de Guigues I^{er} (vers 1109-1136)⁸⁸. Ultérieurement, à la Chaise-Dieu même, la première présentation historique de l'abbaye, qui consiste en une récapitulation des abbatiats au-delà de celui de Robert, le *Liber tripartitus* dû au moine Bertrand de la Chaise-Dieu (vers 1160), ne fait aucune place à Hugues de Grenoble ou Hugues de Die, non plus qu'à Bruno ou aux chartreux (à un moment pourtant où ceux-ci sont déjà structurés en un ordre qui a une certaine envergure géographique, une reconnaissance institutionnelle et une relative notoriété)⁸⁹.

Du côté des frères habitant la maison de Chartreuse, il n'existe aucune source écrite permettant d'affirmer que ceux-ci aient considéré Seguin

85. Effectif (sans doute exagéré) de trois cents moines : *ibid.*, p. 322-A. Un peu moins d'un siècle plus tard l'immédiateté de l'adoption de la règle bénédictine après l'abandon de la vie érémitique est mise en exergue dans le *Liber tripartitus* du moine Bertrand (v. 1160) : cf. *ibid.*, p. 326-E.

86. En dehors du chevalier qui accompagnait Robert à ses débuts, il n'y a par ailleurs pas trace de laïcs ou convers à la Chaise-Dieu au XI^e siècle. Dans sa lettre aux frères de Chartreuse, Bruno évoque à propos de la vie à la Chartreuse le « repos tranquille et la sécurité d'un port caché » qu'il oppose aux « flots agités de ce monde », il s'adresse aussi tout particulièrement aux frères laïcs (auxquels il recommande l'obéissance sous la conduite de celui qui est alors leur prieur, Landuin) : cf. *Lettres des premiers chartreux*. I. S. Bruno – Guigues – S. Anthelme, introduction, texte critique, traduction et notes par un chartreux, Grenoble-Paris, 1962 (Sources chrétiennes, 88 ; Série des textes monastiques d'Occident, 10), p. 83-85. La *Vita Hugonis episcopi* évoque la recherche de la vie solitaire qui animait Bruno et ses compagnons, leur quête d'un endroit où mener une vie érémitique, la vie à deux en cellule, les convers (*PL*, t. CLIII, col. 769-B et C, col. 770-B, col. 784-C). La relation de Guibert de Nogent, qui se rapporte à une époque postérieure, évoque les mêmes traits caractéristiques, le nombre total de moines étant fixé à treize, la vie en cellule individuelle, les laïcs une vingtaine (GUBERT DE NOGENT, *Autobiographie*, éd. cit., p. 66-71).

87. Hansjakob BECKER, *Die Responsorien des Kartäuserbreviers*, Munich, 1971 (Münchener theologische Studien, II/39), p. 153, et ID., Ansgar FRANZ et Alexander ZERFASS, *Bruno von Köln und die Liturgie der Kartause. Rekonstruktion der Antiphonale Sancti Brunonis und Reproduktion der ältesten kartusiensischen Offiziumshandschriften*, Salzbourg, 2015 (Analecta Cartusiana, 292), p. 18.

88. Éloge funèbre : cf. ci-dessus, n. 38. Obit de Landuin : *Laudinus prior Cartusie*. Obit de Guigues : *Guigo prior Cartusie*. Cf. *Necrologium prioratus*, éd. cit., p. 43 et p. 34. L'obit de Guigues pourrait concerner le prieur Guigues II (v. 1174-v. 1180) mais le jour (le VI des calendes d'août) correspond à celui donné par la chronique *Magister* et l'ancien nécrologe de la Chartreuse pour Guigues I^{er} : cf. *Le nécrologe primitif de la Grande Chartreuse*, publié par Jean-Loup LEMAITRE et S. EXCOFFON, Saint-Étienne, 2015 (Analecta Cartusiana, 309), p. 72, n° 77.

89. *Acta Sanctorum aprilis*, t. III, éd. cit., p. 326-333.

comme « second père et tuteur de l'ordre cartusien » ou noué avec la Chaise-Dieu une union de prière ⁹⁰. D'autres éléments montrent cependant que vers 1130 les relations étaient bonnes. Ainsi les frères de la Chartreuse bénéficient d'une nouvelle donation de la part de la Chaise-Dieu, alors sous la responsabilité de l'abbé Étienne, lequel leur concède aux alentours de 1132-1136 le *desertum* de Currière, vallée située au sud du Guiers Mort ⁹¹. Il reste aussi bien sûr l'éloge déjà cité de la Chaise-Dieu à l'époque de Seguin, livré sous la plume du prieur de Chartreuse Guigues I^{er} dans la *Vita sancti Hugonis* (vers 1134-1136) ⁹². Il reste enfin une mémoire favorable des relations avec les casadéens dans un écrit émanant des frères de la Chartreuse, édité sous le numéro xv du *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse*. Cette notice, déjà évoquée, rappelle la situation territoriale des vallées de Currière et Curriérette et récapitule les donations des ayants droit relatives à ces vallées. Elle a vraisemblablement été rédigée à l'époque de l'évêque Hugues II (vers 1132-1147), lui-même ancien moine de la Chartreuse ⁹³. Elle comporte une phrase de liaison introduisant une donation attribuée à Pierre Umbert, prieur de Saint-Maurice de Miribel, phrase qui qualifie les moines de la Chaise-Dieu d'« antiques bienfaiteurs et aides » des frères de la Chartreuse ⁹⁴. Une mémoire élogieuse des casadéens était donc conservée à la Grande Chartreuse.

La teneur de l'acte rapporté dans cette notice montre que l'estime était réciproque, le prieur de Saint-Maurice qualifiant les frères de Chartreuse de « pères très saints », se recommandant à leur sainteté et se déclarant prêt à les suivre en tout ce qu'ils décideraient ⁹⁵.

Dans l'entourage de l'évêque de Grenoble Hugues I^{er} : la Chartreuse et les moines de Saint-Chaffre

Dans les relations entre la Chartreuse et la Chaise-Dieu au tournant des XI^e et XII^e siècles, Hugues, évêque de Grenoble (vers 1080 à 1131 ou 1132), a,

90. P.-R. GAUSSIN, *L'abbaye de la Chaise-Dieu*, op. cit., p. 136. L'auteur fait seulement référence à l'article du chanoine P. ROLLAND, « La Chaise-Dieu et les commencements de la Grande Chartreuse », Brioude, 1936, 14 p. (tiré à part de l'*Almanach de Brioude*, 1936), article évasif, qui ne renvoie à aucune source en dehors de l'acte de Seguin, uniquement cité dans une traduction en français.

91. B. BLIGNY, *Recueil*, op. cit., n° XVI, p. 41-43.

92. Cf. ci-dessus, n. 50.

93. S. EXCOFFON, « À propos des plus anciens actes de la Grande Chartreuse », art. cit., p. 202-203.

94. B. BLIGNY, *Recueil*, op. cit., n° XV, p. 35-41, ici p. 40 : *Sequuntur littere Petri Umberti prioris Sancti Mauricii de Miribello, fratris supradicti Bonifacii, in quibus ostenditur quemadmodum antiqui benefactores atque adjuvatores loci nostri, monachi Case Dei, quod in hac ipsa terra juris habebatur donavere nobis*. Il y a homonymie et peut-être identité entre Pierre Umberti, prieur de Saint-Maurice de Miribel, et l'abbé casadéen de Saint-André-le-Bas, destitué par l'archevêque de Vienne, sous Pascal II : cf. *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, éd. cit., n° 201, p. 147 (lettre du pape à l'archevêque de Vienne, v. 1117), n° 202, p. 147-148 (lettre du même à l'abbé de la Chaise-Dieu) et n° 198, p. 144-145 (lettre de Calixte II, ancien archevêque de Vienne, 1121).

95. B. BLIGNY, *Recueil*, op. cit., n° XV, ici p. 41 : *Vestris igitur in Christo patres sanctissimi petitionibus annuens [...] Et ut hoc donum stabile firmissque permaneat, sanctitati vestre me ipsum commendo, quicquid beatitudo vestra decreverit in omnibus exsequendo*.

comme on l'a vu, joué un rôle déterminant. Dans le sillage d'Hugues de Die puis de manière plus autonome, il est un acteur majeur de l'histoire des diverses églises de son diocèse. Il conduit notamment une politique monastique extrêmement active, comme l'avait montré B. Bligny et comme l'a précisé Noëlle Deflou-Leca⁹⁶. Cette politique participe des efforts qu'il mène pour donner à son diocèse une consistance spatiale qui excède les abords de la cité épiscopale, en contrôlant notamment les zones situées au nord et à l'ouest de celle-ci (la vallée du Grésivaudan et le massif de Chartreuse, la cluse de Voreppe, la moyenne vallée de l'Isère et l'avant-pays de Chartreuse, en ce dernier cas face à l'archevêque de Vienne) ou en accompagnant des essors plus lointains (comme c'est le cas pour Oulx). Son chapitre cathédral rassemble des chanoines formés hors du diocèse (Amat et Rostaing viennent de Saint-Ruf, Pierre Étienne de Maguelonne) et constitue une pépinière d'évêques pour les diocèses environnants : ainsi Airald devient évêque de Maurienne, Léger évêque de Viviers, Ulric évêque de Die. Ce dernier compte parmi les dédicataires du traité contre les Pétrobrusiens écrit par Pierre le Vénérable, lequel fut, jusqu'à son accession à l'abbatit de Cluny en 1122, prieur du monastère de Domène (à quelques kilomètres au nord-est de Grenoble) et en fraternelle relation avec la Chartreuse⁹⁷. Les ermites puis moines de Chalais, le seul établissement régulier du diocèse à atteindre alors le rang d'abbaye (avant 1124), tiennent l'évêque comme *institutor* de leur *ordo*⁹⁸. À sa mort, l'évêque est entouré de convers issus des divers ermitages dont il avait contribué à favoriser l'implantation : de Chalais, mais aussi des Écouges (qui est encore un prieuré indépendant) et de la Chartreuse.

C'est aussi dans l'entourage du saint évêque que se nouent des relations entre la Chartreuse et Saint-Chaffre. La *Vita sancti Hugonis* évoque ainsi le

vénérable Guillaume, alors prieur de Saint-Laurent, plus tard abbé de Saint-Chaffre, très lié lui aussi à maître Bruno par un respect religieux, et qui partageait la cellule du bienheureux Hugues (car en ce temps-là ils vivaient à deux par cellules)⁹⁹.

L'indication de la carrière ultérieure du prieur de Saint-Laurent comme abbé de Saint-Chaffre permet de l'identifier à l'abbé Guillaume IV de Saint-Chaffre, en charge à partir de 1086¹⁰⁰. Il reçoit l'année suivante sa bénédiction de l'évêque du Puy Adhémar de Monteil, qu'assiste celui

96. Noëlle DEFLOU-LECA, « La politique monastique des évêques de Grenoble. Autour de saint Hugues, prélat réformateur (XI^e-XII^e siècle) », dans *Maisons monastiques médiévales en Provence et Dauphiné. Colloque de Saint-André de Rosans, Hautes-Alpes, 29-31 août 2008*, dir. Arlette PLAYOUST, Gap, 2010, p. 217-234.

97. Sur Ulric récipiendaire du traité de Pierre le Vénérable, cf. Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris, 2000, p. 116.

98. *Les chartes de l'ordre de Chalais*, t. 1 : 1101-1200, éd. Jean-Charles ROMAN, Ligugé-Paris, 1923 (Archives de la France monastique, 23), n^o v, p. 70.

99. *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble*, trad. cit., p. 41. *Vita sancti Hugonis*, éd. cit., chap. 12, col. 770 B : ... *vir venerabilis Guilhelmus, prior tunc S. Laurentii, postea S. Theofredi abbas, magistro Brunoni etiam ipse religiosa devotione non mediocriter alligatus, B. Hugonis contubernalis (bini quippe tunc per singulas inhabitabant cellas apud magistrum Brunonem)*...

100. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., Introduction, p. xx-xxii et n^o xiv, p. 14. Fin de l'abbatit de son prédécesseur en 1086 : *ibid.*, n^o xiii, p. 11.

avec lequel il partageait une cellule de la Chartreuse, l'évêque Hugues de Grenoble¹⁰¹. Lorsqu'il part à Rome en 1090 c'est peut-être avec ce dernier qu'il effectue le voyage¹⁰². Vers 1099 il officie à la place de l'évêque (alors en Italie du sud) pour recevoir un abandon d'églises de la part du comte¹⁰³. Selon la chronologie établie par Ulysse Chevalier, il aurait été abbé jusqu'en 1136¹⁰⁴. Néanmoins la relation par Guigues d'un miracle de l'évêque de Grenoble ayant eu lieu à Vinay, en même temps qu'elle témoigne des relations maintenues entre chartreux et chaffriens, conduit à reconsidérer la date de la fin de son abbatiat. Le prieur de la Chartreuse écrit en effet dans la *Vita sancti Hugonis* :

Nous avons entendu raconter cette histoire, d'un homme vénérable par son âge et sa sainteté, Guillaume, maintenant abbé de Saint-Chaffre, moine en ce temps-là et qui fut pendant plus de vingt ans le compagnon inséparable du bienheureux [Hugues, évêque de Grenoble]¹⁰⁵.

Le chaffrien Guillaume ici évoqué doit certainement être distingué de l'abbé Guillaume IV : sa proximité avec l'évêque de Grenoble durant plus de vingt ans paraît difficilement conciliable avec l'abbatiat de Guillaume IV (qui débute six ou sept ans après la consécration de l'évêque) et il est désigné comme étant, à l'époque de Bruno, simple moine (et non prieur de Saint-Laurent de Grenoble). De plus on trouve à plusieurs reprises dans l'entourage de l'évêque de Grenoble un moine de Saint-Chaffre nommé Guillaume et explicitement qualifié en une occasion de « compagnon de l'évêque de Grenoble », à une époque où l'abbatiat de Saint-Chaffre est déjà occupé par Guillaume IV¹⁰⁶. C'est ce moine qui est abbé de Saint-

101. *Ibid.*, n° XIV, p. 13-14.

102. Les documents issus de Saint-Chaffre attestent le voyage de l'abbé Guillaume : *ibid.*, n° XVII, p. 17. Par ailleurs deux bulles d'Urbain II sont expédiées le même jour (le 1^{er} avril 1090), d'une part à l'évêque de Grenoble, d'autre part à l'abbé de Saint-Chaffre : cf. *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., Cartulaire A, n° XXIX, p. 68-70, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n° XVI, p. 15-17. Certains historiens ont aussi fait partir Guillaume de Saint-Chaffre avec Bruno : [M. LAPORTE], *Aux sources de la vie cartusienne*, op. cit., p. 211 ; B. BLIGNY, *Saint Bruno*, op. cit., p. 86.

103. *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., Cartulaire B, n° II, p. 80.

104. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., p. xx-xxii.

105. *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble*, trad. cit., p. 55. *Vita sancti Hugonis*, éd. cit., chap. 22, col. 777 C : *Hoc a viro aetate et sanctitate reverendo Wilhelmo, S. Theofredi nunc abbate, tunc monacho, nos audivimus, qui beati viri per annos plusquam viginti comes exstitit individuus.*

106. Guillaume, moine de Saint-Chaffre (tandis qu'un autre Guillaume – Guillaume IV – est abbé) est signalé assez régulièrement aux côtés de Hugues I^{er}, dans des actes échelonnés sur une période d'au moins vingt ans : en 1110 il assiste à la donation de Chabert de Miribel à l'église de Grenoble (*Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., Cartulaire B, n° XXVII, p. 104-105), en 1116 à l'accord entre l'évêque et Guigues (III) comte d'Albon (*ibid.*, Cartulaire C, n° LXXXI, p. 229), vers la même année il est envoyé par l'évêque de Grenoble lors d'une donation aux ermites des Écouges (*Le cartulaire de Saint-Robert et le cartulaire des Écouges*, éd. abbé AUVERGNE, Grenoble, 1865 [Documents inédits relatifs au Dauphiné, 1], « Cartulaire de l'ancienne chartreuse des Écouges », n° 2, p. 85), en 1124 il est présent lorsque Léger de Clairieu donne à l'évêque la terre de Faverges (*Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, éd. cit., Cartulaire C, n° LIV, p. 225-226), avant 1130 il est aux côtés de l'évêque lors d'une donation à l'abbé Bernard de Chalais (S. EXCOFFON, « Une abbaye en Dauphiné aux XII^e et XIII^e siècles. Chalais avant son rattachement à la Grande-Chartreuse », *Revue Mabillon*, n. s., t. 8 (= t. 69),

Chaffre au moment de la rédaction de la *Vita*, vers 1134-1136 (il est « maintenant » abbé de Saint-Chaffre). Le surnom qui lui est donné dans deux actes datant respectivement des environs de 1116 et de 1130, *Galos* ou *Galo*, permet de rapprocher son nom de celui d'un moine de Saint-Chaffre nommé Guillaume *Gualone* dans un acte de 1132 puis de celui de l'abbé Guillaume *Delluc Galo* cité dans une charte relative au monastère chaffrien de Saint-Pierre du Puy vers 1134¹⁰⁷. Il faudrait donc écourter la période attribuée à l'abbatit de Guillaume IV et inscrire à sa suite dans la liste des abbés de Saint-Chaffre, au plus tôt à partir de 1132, un « Guillaume V *Galo* »¹⁰⁸.

Ainsi, sans avoir les implications juridiques ni les échos mémoriels qu'ont pu avoir les relations entre la Chartreuse et les casadéens, les relations avec les chaffriens s'enracinent également dans le plus ancien passé de la Chartreuse et montrent la survivance de liens à l'époque du prieur Guigues. Comme les relations avec les casadéens, elles sont cependant sans conséquence connue en matière de fraternité ou d'usages.

L'œuvre énergique de centralisation romaine débutée vers le milieu du XI^e siècle, rencontrant les attentes ou ambitions de clercs déçus par le fonctionnement des institutions locales qu'ils servaient, impliqua la constitution de réseaux structurés par des évêques au pouvoir renforcé, activés par des légats aux pouvoirs étendus, relayés par de fréquents conciles, articulés autour d'établissements réguliers anciens mais rénovés, comme Saint-Chaffre, ou nouvellement implantés comme la Chaise-Dieu. Ces réseaux étaient densifiés par l'appui hiérarchique fréquemment accordé aux nouvelles initiatives religieuses, souvent à souche érémitique, qui se multipliaient. Dans ce contexte, les interactions entre la petite communauté fraternelle de Chartreuse et les deux grandes abbayes auvergnates ne sont pas incongrues et constituent une

1997, p. 115-154, n° 5, p. 146), en 1130 il assiste à une vente faite à Chalais (*ibid.*, n° 4, p. 145). Dans le dernier acte il est explicitement qualifié de *socius domini episcopi*. Dans deux actes, il porte le surnom de *Galo* ou *Galos* (acte des Écouges, acte n° 4 de Chalais).

107. Moine Guillaume *Gualone* en 1132 : cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., « Appendix », n° cccxxxvii, p. 175-176 (donation du comte de Melgueil à Saint-Chaffre). Abbé de Saint-Chaffre Guillaume *Delluc Galo* : cf. Charles ROCHER, « La baronnie de Saint-Germain-Laprade (suite) », *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, 1870-1871, p. 527-528. Je remercie Bernard Sanial de m'avoir signalé l'existence de cet article. La charte, une donation à Saint-Pierre du Puy d'un seigneur non identifié mais sans doute lié au comte de Melgueil, signale que la donation faite devant le chapitre de Saint-Chaffre a lieu à un moment de transition, *ibid.*, p. 528 : *in capitulo, laudantibus monachis, Willelmo abbate ejusdem loci, et postea confirmavit alter Willelmus Delluc Galo abbas ipsius monasterii*, [...]. Cette charte, aujourd'hui perdue, n'est pas datée, c'est une main d'époque moderne qui avait porté « 1134 » à côté du texte, date vraisemblable dans la mesure où la donation est confirmée par l'évêque du Puy Humbert (de la famille des comtes d'Albon), évêque de 1127 à 1144.

108. Sur la seule base de la charte des environs de 1134, la place de Guillaume V « Gallon » comme successeur de Guillaume IV avait déjà été établie par l'abbé Gaspard ARSAC, *Le Monastier-Saint-Chaffre. Notes et documents, 680-1250*, Le Puy, 1907, p. 119-120. La date de fin de son abbatiat est incertaine : un abbé Béraud est mentionné en 1144 (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, éd. cit., n° cccv et cccvi – bulles de Lucius II –, p. 146 et 148). U. Chevalier trouve un prédécesseur à Béraud en la personne d'un abbé nommé Odilon, v. 1143 (*ibid.*, Introduction, p. xxii).

illustration renouvelée du caractère relativement artificiel de la ligne de clivage entre monachisme traditionnel et « nouveau monachisme »¹⁰⁹.

Ces interactions n'ont entraîné aucune modification patente des usages ou coutumes dans les trois communautés. Elles ne semblent pas non plus avoir suscité les échanges intellectuels ou spirituels qui forgent ou confortent les identités respectives, tels ceux qui lièrent la Chartreuse, les clunisiens et Cîteaux¹¹⁰. Elles n'ont pas non plus pris une forme antagoniste avec le développement de la Chartreuse et de l'ordre cartusien : bien que plusieurs établissements chaffriens et casadéens se trouvent à proximité du massif, il n'y a pas de conflits récurrents, tels ceux survenus entre la Chartreuse et Chalais ou entre diverses chartreuses et abbayes cisterciennes, à propos notamment des droits de pâture.

Ce que reflètent néanmoins ces interactions entre les trois établissements religieux, et l'on ne peut que rejoindre sur ce point B. Schilling, c'est la force du réseau de relations personnelles et institutionnelles qui les entoure, réseau structuré ici à l'époque de Grégoire VII¹¹¹. Dans ce réseau l'évêque Hugues I^{er} de Grenoble et l'abbé Guillaume IV de Saint-Chaffre jouent un rôle notable parce qu'ils ont été des témoins et passeurs depuis le temps du prieur Bruno jusqu'à celui du prieur Guigues. Mais tous les autres animateurs principaux ou acteurs secondaires de ce réseau, Hugues de Die, Landuin et les frères de la Chartreuse, les frères de Cornillon, les abbés Seguin et Étienne de la Chaise-Dieu, le prieur de Miribel, le moine puis abbé Guillaume V de Saint-Chaffre, ont contribué à la réalisation d'un véritable *continuum* de Bruno à Guigues, participant ainsi de l'accomplissement de la volonté de Bruno.

L'intérêt des sources relatives au couple d'événements que constituait la donation de Bruno à Seguin et la restitution par celui-ci à Landuin n'est pas en effet dans ce qu'elles occulteraient (une hypothétique « crise » qu'il reviendrait à l'historien de dévoiler). Il est dans ce qu'elles révèlent : elles se font l'écho de la seule expression publique de la volonté de Bruno depuis son départ de Reims jusqu'à son décès. Cette volonté manifestée, c'est le maintien d'une *cella* libre de toute tutelle monastique, regroupant des frères placés sous l'autorité de l'un d'entre eux (alors Landuin), dans le seul lieu de Chartreuse. À travers les relations avec la Chaise-Dieu comme avec Saint-Chaffre, la Chartreuse, indissociablement lieu topographique, lieu ecclésial et communauté organisée de frères, apparaît ainsi comme la seule fondation explicite de Bruno.

Sylvain EXCOFFON

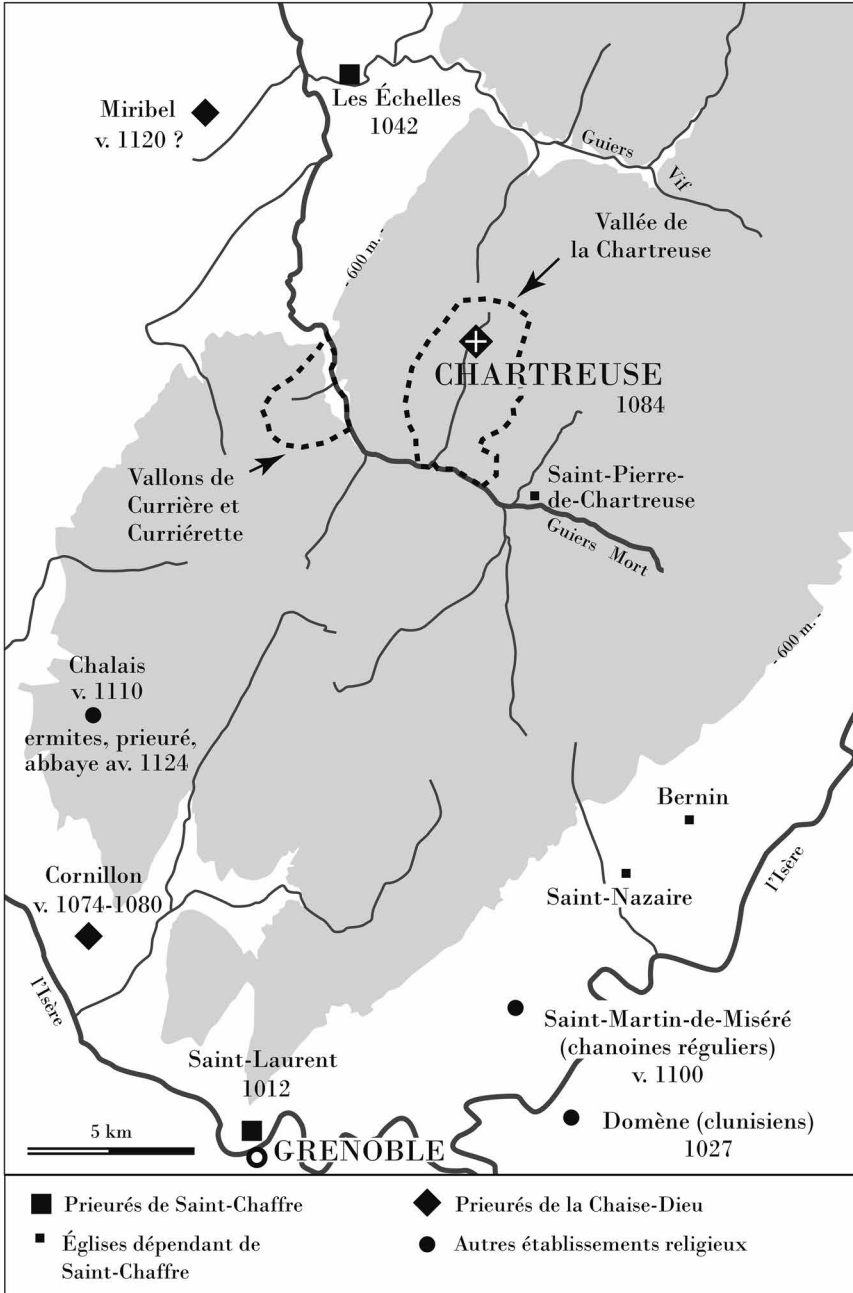
LEM-CERCOR (UMR 8584)

109. Pour des exemples d'analyses utilisant l'interaction comme modalité d'approche historique, cf. *Interactions, emprunts, confrontations chez les religieux (Antiquité tardive-fin du XIX^e siècle)*. Actes du VIII^e colloque international du CERCOR. Célébration du Trentenaire (Saint-Étienne, 24-26 octobre 2012), dir. S. EXCOFFON, A. PETERS-CUSTOT et Daniel-Odon HUREL, Saint-Étienne, 2015 (Congrégations, ordres religieux et sociétés).

110. Giles CONSTABLE, « Cluny, Cîteaux, La Chartreuse. San Bernardo e la diversità delle forme di vita religiosa nel XII secolo », dans *San Bernardo di Chiaravalle nell'ottavo centenario della canonizzazione. Convegno internazionale, Certosa di Firenze, 6-9 novembre 1974*, Rome, 1975 (Bibliotheca Cisterciensis, 6), p. 93-114.

111. B. SCHILLING, « Zur Frühgeschichte der Kartäuser », art. cit., en particulier p. 73.

ANNEXE 1

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX AUTOUR DE LA CHARTREUSE
(VERS 1100)

ANNEXE 2

1. – LETTRE D'URBAIN II À L'ABBÉ SEGUIN DE LA CHAISE-DIEU [PRINTEMPS OU DÉBUT DE L'ÉTÉ 1090]

Texte latin

Urbanus episcopus servus servorum Dei, karissimo filio Siguino abbati Casę Dei et omni congregationi salutem et apostolicam benedictionem. Eos qui ob ęcclesię Romanę obędentiam laboribus fatigantur, Romanę quoque ęcclesię ope dignum est relevari. Quia ergo nos ad Sedis apostolicę servitium Brunonem karissimum filium evocavimus, ipso ad nos perveniente ut ejus cella detrimenti aliquid patiat, pati non possumus, quoniam nec debemus. Vestram ergo dilectionem rogamus, et rogando precipimus, ut eandem cellam in libertate pristina remittatis, cyrographum quoque quod vobis de eadem cella predictus filius noster in fratrum dilapsione fecerat, pro nostra dilectione restituite, ut in libertate valeat pristina permanere. Nunc enim fratres qui dilapsi fuerant, Deo inspirante regressi sunt, nec aliter acquiescunt in eodem loco persistere. Sane postquam hę vobis perlatę fuerint, intra triginta dies prefatum cyrographum pro nostrę jussionis reverentia restituere ne moremini.

Original perdu. Plus anciennes copies : Ms. 3 Rés. de la bibliothèque municipale de Grenoble (« Bible de Notre-Dame de Casalibus »), fol. 232 (avant le milieu du XII^e siècle) ; ancien cartulaire de la chartreuse (perdu, XIII^e siècle). Édition dans Bernard BLIGNY, *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse, 1086-1196*, Grenoble, 1958, acte II, p. 9-10.

Proposition de traduction en français

Urbain évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils Seguin, abbé, et à toute la congrégation de la Chaise-Dieu, salut et bénédiction apostolique. Ceux qui se fatiguent dans les labeurs par obéissance à l'église romaine, il est juste que la force de l'église romaine allège leur fardeau. Donc, puisque nous avons appelé notre très cher fils Bruno au service du siège apostolique, celui-ci nous rejoignant, nous ne pouvons ni devons souffrir que sa celle subisse quelque préjudice que ce soit. Nous demandons donc à votre dilection, et vous le demandant nous l'ordonnons, que vous remettiez cette celle dans sa liberté primitive et que vous restituiez pour notre dilection le chirographe que notre dit fils Bruno vous avait fait à propos de la même celle lors de la dispersion des frères pour qu'elle puisse demeurer dans sa liberté primitive. Maintenant en effet les frères qui étaient dispersés sont revenus par l'inspiration de Dieu et ne sont pas d'accord sinon pour persister dans ce lieu. Aussi, dès que cette lettre vous aura été remise, par respect de notre injonction, ne tardez pas au-delà de trente jours pour restituer ledit chirographe.

2. – CHARTE DE L'ABBÉ SEGUIN DE LA CHAISE-DIEU, 17 SEPTEMBRE 1090

Texte latin

Ego frater Siguinus abbas Casae Dei notum fieri volo presentibus et futuris quod frater Bruno a domino papa Urbano Romam evocatus videns loci destitucionem,

fratribus recedentibus propter absentiam ejus, dedit locum Cartusię nobis et congregationi nobis comisse.

Postmodum vero rogatu predicti patris nostri pape Urbani et precibus prememorati fratris Brunonis, eisdem fratribus ut ibidem remanerent a priore eorum Brunone plurimum confortatis, fratri Landuino quem magister Bruno discedens ceteris fratribus preposuit, ipsi et ceteris fratribus sub eo degentibus, et eorum successoribus, donum quod nobis predictus Bruno fecerat coram congregatione nobis comissa in capitulo nostro sub presentia Gratianopolitani episcopi Hugonis, ego ipse frater Siguinus predictę Casę Dei abbas, cum assensu fratrum nostrorum reliqui, et eis ac successoribus eorum locum predictę Cartusię pro voluntate eorum omnino liberum feci et juri eorum omnimodo tradidi.

Sed carta quam nobis predictus Bruno fecerat ideo non est reddita, quoniam a fratribus nostris in capitulo sub interdicto requisita non potuit inveniri, et si umquam inventa fuerit, eorum ipsa carta sit juris.

Factum est hoc anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo, xv kl. octobris.

Ego Siguinus Casae Dei abbas subscripsi et in presentia Lugdunensis archiepiscopi HUGONIS hanc cartam ex integro confirmavi.

Original : archives départementales l'Isère, 4H1, n° 2. Édition dans B. BLIGNY, *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse*, op. cit., acte IV, p. 12-14.

Proposition de traduction en français

Moi, frère Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, je fais savoir à tous présents et futurs que frère Bruno, ayant été appelé à Rome par le pape Urbain, voyant la destitution du lieu [de la Chartreuse] car les frères s'en étaient retirés en raison de son absence, nous donna, à nous et à la congrégation qui nous a été confiée, le lieu de la Chartreuse.

Mais par la suite, à la demande de notre susdit père le pape Urbain et sur les prières dudit frère Bruno, lesdits frères ayant été amplement confortés par leur prieur Bruno pour qu'ils reviennent habiter au même endroit, moi, frère Seguin, abbé de la susdite Chaise-Dieu, avec l'accord de nos frères [de la congrégation de la Chaise-Dieu], j'ai laissé à frère Landuin (que ledit maître Bruno a placé à la tête de tous les frères en les quittant), à lui ainsi qu'à tous les frères vivant sous sa direction ainsi qu'à leurs successeurs, le don que le susdit Bruno nous avait fait en notre chapitre devant la congrégation à nous confiée et en la présence de l'évêque Hugues [1^{er}] de Grenoble, et, selon leur volonté, je leur ai tout à fait librement remis et totalement transmis comme leur droit, à eux et à leurs successeurs, le lieu de ladite Chartreuse.

Cependant la charte que nous avait remise ledit Bruno à ce sujet n'a pas été rendue car, après avoir été réclamée à nos frères en chapitre et sous menace d'interdit, elle n'a pas été retrouvée.

Si jamais il arrivait qu'on la trouve, cette charte serait de leur droit [à Landuin et ses frères].

Fait en l'an de l'Incarnation du Seigneur 1090, le 15 des calendes d'octobre.

Moi Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, j'ai souscrit et, en présence d'Hugues, archevêque de Lyon, j'ai entièrement confirmé cette charte.